

10 novembre 2020
Numéro 470

l'interview
Farhad
Khosrokhavar

dossier
Enseigner après
l'assassinat
de Samuel Paty

fenêtres s/ cours

Le journal du SNUipp-FSU

 **SNUipp**
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



*Unir
et non diviser
en faisant
de la laïcité
un principe de
rassemblement
et non
de combat*

Mobilisé·es

- ➔ Face à un ministre qui met en péril l'école
- ➔ Pour éviter une nouvelle fermeture des écoles

Pourquoi et comment protéger sa famille ?

Nos équipements matériels sont généralement bien protégés mais on néglige trop souvent l'essentiel : la protection de notre famille.

34% des français déclarent n'avoir jamais pensé à se protéger en cas de décès prématuré⁽¹⁾. Et pourtant, on sait que le régime de protection sociale de base reste limité et ne permet pas toujours aux familles de faire face financièrement à ses conséquences.

Pourquoi se protéger ?

Quel que soit son niveau de revenus, chaque ménage doit faire face aux dépenses obligatoires de la vie courante : loyers ou remboursements de prêts, assurances, abonnements d'électricité, gaz ou téléphonie, etc.

En cas de décès prématuré d'un des conjoints, les revenus du foyer seront diminués, et ces dépenses inévitables deviendront plus difficiles à assumer. Outre les charges et les dépenses courantes qui restent inchangées, c'est bien souvent l'avenir des enfants qui pose question. Pourront-ils poursuivre leur scolarité, envisager des études supérieures ? En 2020, après avoir perçu les APL, le reste à charge mensuel d'un étudiant non boursier est de 912,68 €⁽²⁾.

En cas de décès prématuré, la Sécurité sociale versera à la famille du défunt un capital de 3 472 €⁽³⁾ s'il était salarié. Dans certaines entreprises, les salariés bénéficient en plus d'une protection collective. Cependant, rares sont les ménages qui pourraient disposer d'un capital équivalent à deux ou trois ans de salaire de la personne décédée : c'est pourtant le montant qui est recommandé pour maintenir le niveau de vie du foyer.

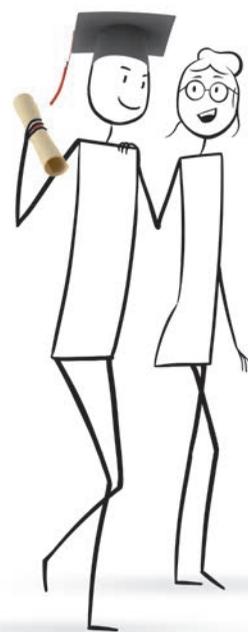
Pour protéger sa famille contre les conséquences financières d'un décès, l'épargne et l'assurance décès sont des outils complémentaires.

Comment se protéger ?

Il existe plusieurs solutions. L'épargne est un très bon moyen de préparer l'avenir. En cas de coup dur, l'argent mis de côté contribuera aux premières dépenses. Mais là encore tout le monde n'a pas constitué une épargne équivalente à deux à trois ans de salaire. L'assurance décès est alors une solution pour garantir un capital et maintenir la vie du foyer avec des mensualités qui restent abordables.

Comment ça marche ?

Souscrire un contrat d'assurance décès permet de garantir un capital à un ou plusieurs bénéficiaires. Il est conseillé de choisir un capital correspondant à au moins un an de salaire pour couvrir les premiers frais et charges courantes et laisser au conjoint le temps de rebondir. Si on le peut, mieux vaut prévoir deux à trois ans de salaire, pour garantir durablement le niveau de vie de la famille à fortiori lorsqu'il y a des enfants. Le montant des cotisations est calculé



Seulement **6%** des familles avec enfants déclarent disposer d'une épargne suffisante en cas de décès prématuré⁽¹⁾.

en fonction de l'âge et du capital décès choisi. Il évolue chaque année en fonction de ces mêmes critères. Plus l'assuré est jeune, moins les cotisations seront importantes. C'est une solution accessible et qui permet d'anticiper la protection financière de sa famille.



12 dossier

Enseigner après l'assassinat de Samuel Paty

Sur fond de crise de la Covid-19, l'hommage rendu à Samuel Paty à la rentrée des vacances d'automne a montré à quel point éduquer à la liberté d'expression et à la laïcité demeure un défi essentiel.

5 l'enfant

Le fléau de la malnutrition

6 actu

Pilotage irresponsable 8/ Les vrais enjeux de l'école 9/ Direction : un chantier au point mort / Interview Christian Lehmann, médecin généraliste

10 grand angle

Lubrizonol un an après, quelles leçons ?

21

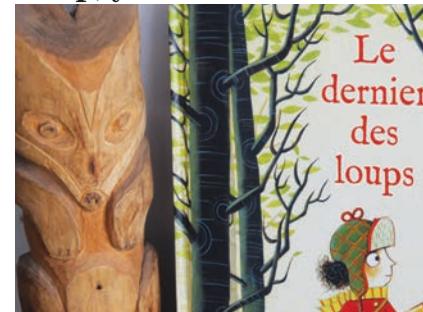
métier&pratiques

L'instruction, c'est à l'école / 25 Entretien avec Nathalie Sayac / 26 Demandez le journal ! 28/ Véronique, une prof au chevet des enfants

30

lire/sortir!

Loup, y es-tu ?



32

société

Loi séparatisme : entre ambiguïtés et obsessions

34

interview

Farhad Khosrokhavar « La laïcité est nécessaire pour une société moderne et démocratique »

FENÊTRES SUR COURS Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:** Régis Metzger **RÉDACTION:** Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard, Laaldja Mahamdi, Arnaud Malaisé, Pierre Magnetto, Jacques Mucchielli, Emmanuelle Quémard, Guislaine David, Nelly Rizzo, Virginie Solunto **CONCEPTION-RÉALISATION:** NAJApress / direction éditoriale : Julie Matas, graphique : Susanna Shannon **IMPRESSION:** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ:** Mistral Media, 22 rue Lafayette 75009 Paris, tél. : 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO:** 1 euro **ABONNEMENT:** 23 euros ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale

éditorial

Hommage(s)

Flavia est enseignante, guidée par la nécessité de faire réussir tous les élèves, en particulier ceux et celles issus des milieux défavorisés. Elle est directrice d'école, elle essaie d'organiser la rentrée du 2 novembre avec ses collègues, consciente que l'école doit continuer et protéger. Lorsqu'elle interroge sur les conditions de la reprise, on lui répond : « attention, conseil d'école à tenir, projet d'école à revoir, ... ». Flavia est affligée, touchée par l'assassinat de Samuel Paty qui frappe l'école au cœur. Touchée mais pas coulée.



EN FINIR AVEC CE DOUBLE LANGAGE OÙ L'EMPATHIE MÉDIATISÉE EST DE FAÇADE.

Elle fait front. Elle tient debout. Face à un ministre qui n'est pas à la hauteur, qui repousse sans cesse les bornes du supportable. Au-delà de la fatigue, de l'épuisement, Flavia est en colère comme nous le sommes toutes et tous.

Cette colère, ce ras-le-bol, ce ministre obnubilé par son idée personnelle de l'école doit les entendre. Il faut en finir avec ce double langage où l'empathie médiatisée est de façade et la réalité, ce que nous subissons au quotidien. C'est cette réalité qu'il nous faut bousculer. Dès cette semaine, en révélant publiquement et partout l'insécurité sanitaire. En décembre, en réclamant ensemble la reconnaissance de notre métier et une politique éducative qui répondent aux enjeux de l'école. C'est le meilleur hommage à rendre à Samuel, à Christine, à toutes celles et ceux qui défendent la cause de l'école.

RÉGIS METZGER

Joint à ce numéro un cahier spécial 20 ans Université d'Automne et un dépliant ADL partner.

(1) Etude Yougov 2020 réalisée sur un échantillon de 1000 personnes représentatives de la population française qui ont répondu à : Parmi ces freins à souscrire une assurance décès, quels sont ceux qui vous concernent ? (2) Enquête Unef sur le coût de la vie étudiante - 2020. (3) Source : ameli.fr - rubrique "décès d'un proche". MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré. RCS Niort 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 782 - Le Pavois - 50 Avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS



VOUS NOUS SUIVEZ ?



adherer.snuipp.fr
1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES

Le fléau de la malnutrition

« Près de 200 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, d'émaciation (forte maigreur), ou des deux, et au moins 340 millions, de faim insoupçonnée (manque de vitamines et de minéraux) », précise le rapport de l'UNICEF, *Enfants, nourriture et nutrition, la situation des enfants dans le monde 2019*. « Plus de 40 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans sont en surpoids et le bilan de

la surcharge pondérale et de l'obésité ne cesse de s'alourdir », constate encore ses auteurs. Trois principales formes de malnutrition qui touchent tous les continents, pays pauvres comme pays riches, et menacent la survie, la croissance et le développement des enfants. Malbouffe, restauration rapide, pratiques de marketing intensives destinées aux enfants, faible revenus...

expliquent le développement du surpoids, de l'obésité et de la faim insoupçonnée. Ces enfants fatigués, manquant d'énergie, souvent malades, ont des difficultés à se concentrer, manquent l'école plus que les autres, ce qui n'est pas sans conséquences sur les résultats scolaires.

« CES ENFANTS ONT DES DIFFICULTÉS À SE CONCENTRER »

elle perdue », prévient le rapport, « risque

d'avoir des répercussions à l'âge adulte sur leurs perspectives d'emploi, leurs revenus, et sur la santé de leur descendance ». Un cercle vicieux qu'il est urgent de rompre. NELLY RIZZO

COVID-19 ACCROÎT CETTE EXCLUSION ET MENACE LES PROGRÈS DE CES 25 DERNIÈRES ANNÉES. « LES TROIS QUARTS DES ENFANTS EN ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE PRIMAIRE, QUI NE METTRONT PEUT-ÊTRE JAMAIS LES PIEDS À L'ÉCOLE, SONT DES FILLES », PRÉCISE AUDREY AZOULAY, PRÉSIDENTE DE L'UNESCO.

MILLIONS

CEPENDANT, MALGRÉ UNE AUGMENTATION À TOUS LES NIVEAUX DE L'ÉDUCATION, LES FILLES RESTENT TOUJOURS PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRIVÉES D'ÉDUCATION QUE LES GARÇONS. LA

C'EST LE NOMBRE DE FILLES SUPPLÉMENTAIRES INSCRITES DEPUIS 1995 DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE SELON LE RAPPORT DE L'UNESCO PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2020.

180



L'OBÉSITÉ INFANTILE est l'une des trois principales formes de malnutrition.

Alors que la société doit faire face à la deuxième vague de la pandémie et à un contexte ébranlé par l'attentat contre Samuel Paty, le ministre de l'Éducation nationale

poursuit la désorganisation de l'école.

« En pratique, tous les élèves reprendront les cours comme à l'habitude », écrivait Jean-Michel Blanquer dans sa note adressée aux professeurs le 30 octobre au soir, pour signifier le rétropédalage d'une rentrée initialement négociée à 10h. Suite à un renforcement du plan Vigipirate après l'attentat de Nice le 29 octobre dernier, il fait le choix d'annuler

le temps de réflexion collectif et de ne pas reporter la rentrée au lendemain. Il n'y a guère que le ministre de l'Éducation nationale pour affirmer que cette rentrée pouvait être ordinaire. Ce lundi 2 novembre était au contraire une rentrée plus chamboulée que jamais. Dans un contexte de reconfinement, les écoles restent ouvertes et jouent ainsi un

rôle social multiple : lutte contre une accentuation des inégalités scolaires, contre une précarisation des familles, ou encore contre des violences familiales. Elles ne peuvent pour autant prendre le risque d'être vectrices de diffusion du virus. Alors que la question de la contagiosité des enfants n'est pas tranchée et que le ministre reconnaît une « crise sani-



ALERTE SOCIALE DANS LES ÉCOLES

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'Action et SUD Education ont lancé une alerte sociale dans les écoles à la veille de la rentrée. En cause, « une gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégrade des conditions de travail déjà largement détériorées », entraînant surcharge de travail et pressions intenable pour les personnels. Elles réclament des mesures d'urgence, notamment un recrutement des PE inscrits sur liste complémentaire dans les plus brefs délais.

taire d'une gravité extrême », il se refuse à renforcer le protocole sanitaire comme prévu en cas de « circulation active du virus ». En effet, il écarte la mise en place d'effectifs allégés qui permettrait distanciation et non brassage, et soumet les gestes barrières à un « si c'est possible » qui prend le risque de remettre en cause l'efficacité du confinement et de refermer les écoles. Au final, il ne fait reposer les mesures supplémentaires de précaution que sur les élèves en imposant le port du masque dès l'âge de 6 ans.

UN HOMMAGE CONTRARIÉ

Ce 2 novembre était marqué également par un hommage à Samuel Paty, professeur assassiné pour avoir enseigné la liberté d'expression (voir dossier p. 14). La confiscation d'un temps collectif de réflexion, alors que les équipes s'étaient déjà organisées localement, l'amputation de la lettre de Jean Jaurès ou l'imposition de la minute de silence à tous les enfants d'élémentaire, ont amplifié un sentiment de déconsidération. Dans une vision réductrice et moralisante de l'EMC, le ministre signe un nouveau mépris de l'expertise professionnelle des enseignant.es et alimente un ras-le-bol dans les écoles. Dans un climat déjà anxiogène, les revirements ministériels in extremis et les consignes contradictoires deviennent modalité courante, obligeant les personnels, et en particulier les directrices et directeurs, à réorganiser l'école dans

une urgence épuisante. Ils déstabilisent familles et personnels de l'éducation et participent d'une défiance envers le service public d'éducation.

Continuant comme si de rien n'était, Jean-Michel Blanquer avance dans son projet pour l'école en maintenant les « états généraux du numérique » ou son « Grenelle de l'éducation ».

Pour le SNUipp-FSU, le traitement inconséquent du contexte est alarmant et ne peut plus durer. Un véritable plan d'urgence pour l'éducation s'impose. Six organisations syndicales ont d'ailleurs dénoncé cette gestion de la crise et exigent des mesures pour assurer la protection de toutes et tous (voir ci-contre). Après une grève d'avertissement le 10 novembre, le syndicat œuvre à la construction d'une nouvelle journée de grève la plus unitaire possible pour une autre politique éducative permettant amélioration des conditions de travail et reconnaissance du métier. Il proposera également une université en ligne (voir page 8) pour continuer la réflexion sur les enjeux du métier et travaille à des propositions de mesures sanitaires alternatives dans les écoles. Le service public d'éducation ne peut plus reposer que sur l'engagement de ses personnels, il est urgent que cela cesse. MATHILDE BLANCHARD

Focus

FACE À L'OBSCURANTISME

« C'est par une politique ambitieuse d'éducation dans le cadre de l'École publique et laïque [...] et par une politique de justice sociale que nous ferons reculer les périls obscurantistes et garantirons nos libertés. », écrivent la FSU et 24 autres syndicats et associations dans un communiqué commun. Ce collectif alerte sur le danger de l'alimentation par certains politiques de « machines de haine ». Il rappelle également que la décapitation d'un enseignant commis au nom de l'islamisme intégriste est une attaque à « l'ambition d'une culture commune donnant à tous les jeunes les moyens de maîtriser leur avenir » et appelle à la construction d'une réponse commune.

Pilotage

irresponsable



Les vrais enjeux de l'école

La crise de la Covid-19 a mis au grand jour les inégalités scolaires persistantes et croissantes et le rôle essentiel des PE, mais aussi l'importance du lieu école pour apprendre ensemble. Alors que le ministère persiste dans sa politique éducative, il est urgent de repenser l'école. Le SNUipp-FSU, fidèle à son projet d'école émancipatrice, proposera des temps d'échanges virtuels les 24, 25 et 26 novembre prochains. Lutte contre les inégalités



scolaires, égalité de genre, école sous Covid, professionnalité enseignante, émancipation, formation à la citoyenneté, écologie sont les thématiques qui

seront abordées lors des conférences et tables virtuelles avec la participation notamment de P. Meirieu, J.Y. Rochex, S. Bonnery, N. Mons ou J. Magar-Braeuner.

Grenelle de l'Éducation : des actes !

C'est devant un parterre de journalistes et de membres de la société civile que Jean-Michel Blanquer a ouvert le 22 octobre dernier le Grenelle de l'Éducation, affirmant vouloir davantage mettre « le professeur au centre

de la société ». Il a aussi reparlé de protection et de reconnaissance financière mais les mots ne suffisent plus aux enseignants et enseignantes. Assez de communication, ce sont des actes, un budget adéquat et un calendrier

resserré qu'ils attendent des trois mois de discussions qui débutent. Pour le SNUipp-FSU, ce Grenelle doit être un véritable débat sociétal et déboucher sur une loi de programmation pluriannuelle.

Numérique : l'AFEF aussi organise un forum

Les États généraux du numérique pour l'éducation ont eu lieu les 4 et 5 novembre. Organisés par le ministre à la sortie du premier confinement, les enjeux affichés – continuité pédagogique, nouvelles modalités de travail... – sont loin d'être anodins. Alors que c'était sans nul doute l'occasion de questionner les finalités du numérique éducatif, la rue de Grenelle a choisi d'en faire un outil de contrôle des pratiques

pédagogiques. Pourtant les questions de fond ne manquent pas : le numérique éducatif peut-il aider à réduire les inégalités ? Quelle formation des PE ? C'est pourquoi l'AFEF* a décidé d'organiser « en parallèle, un forum de tables rondes durant lesquels les vrais enjeux d'une éducation au, par, avec le numérique seront discutés » aux mêmes dates.

AFEF : Association française pour l'enseignement du français.

Focus

PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES

Proposé par la rue de Grenelle à l'issue de la Terminale, le PPPE apparaîtra dans Parcoursup. « Il reposera sur une capacité d'accueil limitée », aura « une volonté d'ouverture sociale » et sera prioritairement adossé à une licence de mathématiques ou de lettres. Le contenu comprendra « un socle d'enseignements fondamentaux » mais devra aussi « préparer à la polyvalence du métier ». La première rentrée des PPPE se fera en septembre 2021. Ce projet ne concerne que la formation au professorat des écoles et entérinerait de fait un décrochage du mode de recrutement avec les enseignants du second degré. Dès 2022, le concours sera lui placé en fin de M2 et le master MEEF intégrera des contrats en alternance avec tiers-temps de responsabilité de classe. À celle-ci et à la validation du master vont donc s'ajouter la préparation du concours. Les étudiants auront alors à financer cinq années d'études, sans garantie d'être recrutés. Pour le SNUipp-FSU, ces mesures ne participeront pas de l'amélioration de l'attractivité du métier.

Budget 2021 : insuffisant !

Même si les syndicats ont fait reculer le ministre sur d'éventuelles contreparties aux augmentations de salaire, l'enveloppe budgétaire prévue est largement insuffisante pour rattraper le déclin salarial que subissent les PE. Le projet de budget 2021 envisage de limiter la revalorisation aux débuts de carrière, sous forme d'une prime pour renforcer l'attractivité du métier, sans

aucune révision des grilles indiciaires, ni de mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. S'agissant des contractuels, ce serait sous forme forfaitaire. C'est inacceptable. Quant à la prime d'équipement informatique, elle doit être bien plus conséquente selon le SNUipp-FSU qui porte cette revendication depuis de nombreuses années.

Numérique éducatif : ET VOUS VOUS EN PENSEZ QUOI ?

Une enquête menée par la FSU et dont les résultats sont à retrouver dans un dossier complet sur fsu.fr

3 questions

CHRISTIAN LEHMANN médecin généraliste.

Il tient un « Journal de Pandémie » dans Libération.

maintenir la distanciation physique, aérer les classes toutes les 20 mn. Mais aussi expérimenter en utilisant des purificateurs d'air ou, à défaut, des capteurs de CO2 qui signifient aux enseignants qu'il est temps d'aérer. Il faut trouver des solutions de roulement pour les repas, faire des tests salivaires à toute la classe dès qu'un enfant ou un adulte est positif. Les personnels en contact avec des enfants, et idéalement aussi les enfants, doivent être fournis en masques chirurgicaux.

1. UN PROTOCOLE SANITAIRE « RENFORCÉ » À LA HAUTEUR DE LA SITUATION ACTUELLE ?

Certaines mesures préconisées ne sont pas applicables sur le terrain. Il est souvent impossible d'appliquer la distanciation et parfois difficile d'aérer suffisamment. Le port du masque dès 6 ans est une bonne chose mais, seul, n'est pas suffisant. Les repas à la cantine sont aussi un gros point noir. Les élèves sont sans masque, proches les uns des autres, dans une salle souvent mal ventilée, la cantine est un haut lieu de contaminations potentielles. L'école a été le terrain de clusters et le protocole modifié mi-septembre a augmenté les difficultés de traçage du virus et permis sa propagation sans remontée en haut lieu. Le maintien d'une fermeture de classe, uniquement si trois élèves d'au moins deux fratries différentes sont testés positifs dans la même classe, est problématique.

2. QUELLES SONT VOS PRÉCONISATIONS ?

Il faut porter le masque dès 6 ans, même dans les transports scolaires,

3. JUSQU'OU LES PE PEUVENT-ILS AGIR CONTRE LA TRANSMISSION DU VIRUS ?

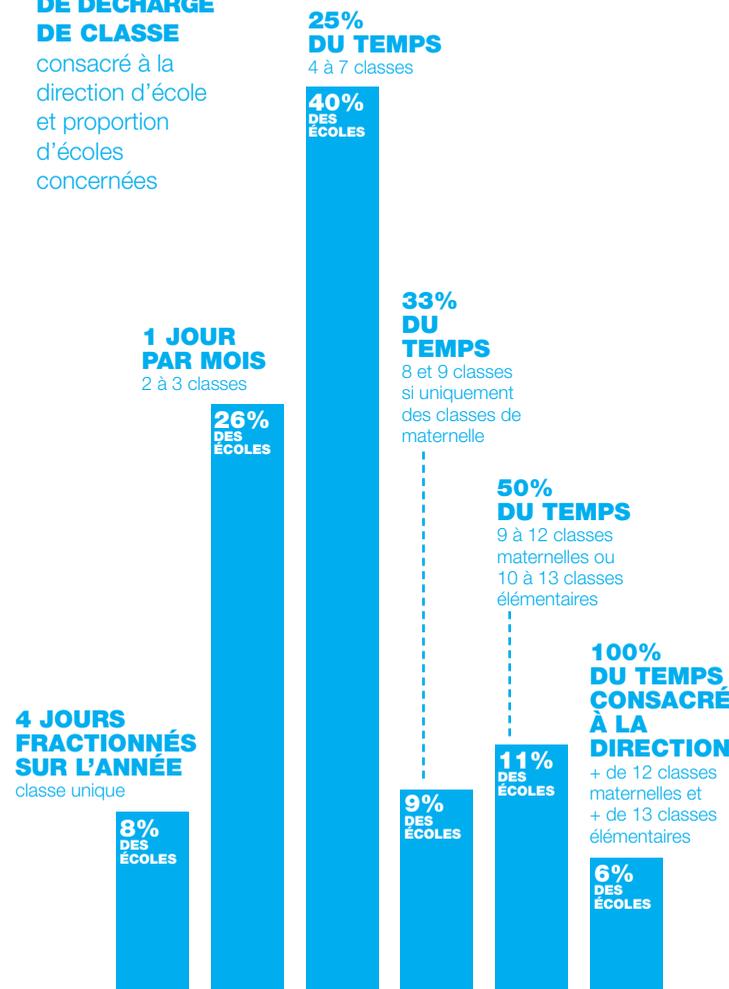
Ils sont indispensables pour expliquer la transmission du virus aux élèves, de manière humaniste et non culpabilisante, leur expliquer pourquoi ils doivent porter le masque, pourquoi les mentonnières en plastiques sont totalement inutiles car elles n'empêchent pas l'aérosolisation, par exemple, et aussi pourquoi il est nécessaire d'aérer même s'il fait froid. Il faut éviter d'être dans des pièces fermées sans masque, que cela soit dans la classe, dans la salle des profs ou dans les lieux de repas. En maternelle, il faut aérer encore plus, laver les mains des élèves plus souvent et porter un masque chirurgical le matin et un autre l'après-midi. PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

Direction : un chantier au point mort

Alors que le ministère a engagé un cycle de groupes de travail sur l'amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices d'école, le SNUipp-FSU a mené l'enquête sur l'effectivité des premières mesures et l'a rendue publique le 8 octobre dernier. Le constat est sans appel. Malgré les annonces de la rue de Grenelle sur les décharges ponctuelles, 44,5% des

répondants n'y ont pas eu droit. Du côté des 108h, 60% des écoles ont dû faire remonter leur organisation alors même que la circulaire parue le 27 août 2020 prévoit que « les directeurs d'école ont avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures ». Autant dire que le chantier est au point mort.

TEMPS DE DÉCHARGE DE CLASSE consacré à la direction d'école et proportion d'écoles concernées



Lubrizol un an après, quelles leçons ?

Le 26 septembre 2019, un gigantesque incendie ravageait la zone de stockage de l'usine Lubrizol classée Seveso à Petit Quevilly (Seine-Maritime) et sa voisine Logistic Normandie.

Lubrizol. 30 000 m² de stockage, 9 500 tonnes de produits chimiques partis en fumée. Un panache de 22 kilomètres de long. Douze heures d'incendie et d'explosions. Et un an après toujours beaucoup d'interrogations. L'État a-t-il failli dans la gestion de cette crise ? Pourquoi cette usine qui n'était pas en règle au moment de l'incendie était-elle en activité ? Pourquoi une enquête de santé publique seulement un an après le drame ? Un rapport sénatorial, des enquêtes mais aussi des collectifs citoyens essaient de trouver des réponses.

NUIT DE FEU

Dysfonctionnement pour les uns ou choix assumé par Pierre-André Durand, préfet de Seine-Maritime, pour éviter un mouvement de panique de la population, ce ne sont que deux sirènes, en place des 31 prévues dans le PPI (Plan particulier d'intervention) préfectoral qui ont retenti en cette nuit enflammée rouennaise du 26 septembre. Manque d'information et panique des riverains, auxquelles ont fait suite les interrogations des enseignants. Alors que le nuage survole de nombreuses communes, l'arrêté préfectoral

ne ferme que les établissements d'une douzaine de communes. La DSDEN se défend d'avoir mis les personnels en danger. « La population n'étant pas confinée par la préfecture, en dehors des écoles concernées par l'arrêté, nous nous devions d'accueillir tous les autres élèves », commente Olivier Wambecke, inspecteur d'académie. Il poursuit : « Il y a malheureusement eu un problème technique dans l'envoi des SMS aux directrices et directeurs qui ont été prévenus seulement à 9h15 ». « Ma commune n'était pas concernée par l'arrêté préfectoral et cependant nous étions sous le panache », raconte Laurence Salaun alors directrice de l'école maternelle de Préaux. « C'est la mairie qui a fermé l'école. Tout était noir de suie ». « Nous avons été submergés d'appels à la section », se souvient Pierre Viot du SNUipp-FSU76. « Certains voulaient exercer leur droit de retrait. Le discours du

préfet qui minimisait le danger ne collait pas avec les nausées, les odeurs et la suie qui était partout. La culture du risque n'existait pas avant... Là ils se sont mis à remplir des fiches SST (Santé et sécurité au travail) ». Marie Fouquet, directrice de l'école élémentaire Franklin sur la rive droite de la Seine raconte : « quand nous sommes revenus le lundi, il n'y avait pas de suie car l'école est très proche de l'usine, mais les odeurs très fortes nous ont obligés à nous confiner ».

ÉTAIT-ON PRÊT ?

« Les PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs sont rédigés en fonction de l'environnement. En Seine-Maritime, nous avons Lubrizol et deux centrales nucléaires », explique le directeur académique. De son côté, le préfet reconnaît que l'incendie de Lubrizol a fait apparaître des marges de progrès à réaliser : « nous avons tiré des enseignements d'AZF. Depuis 2013/2014, les PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) portent une contrainte sur les industriels et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) inspecte les installations classées, mais pas le stockage ». Aussi il restait encore bien des progrès à faire puisque que comme le soulève le

rapport sénatorial mené par Hervé Maurey, Lubrizol n'était pas en règle au moment de l'incendie. L'usine avait été épinglée plusieurs fois par la DREAL, mise en demeure, mise à l'amende pour fuite. Même son assureur avait émis une recommandation pour « insuffisance du système d'extinction de la zone de stockage ». Le PV au lendemain de l'incendie actait une « mise en examen pour déversement de substances nuisibles et exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté atteinte à la santé et à l'environnement ».

ET DEPUIS ?

Alors qu'après l'événement un arrêté préfectoral enjoignait aux agriculteurs des environs de cesser toute activité durant plusieurs semaines, aujourd'hui ce sont toujours eux qui vivent l'après le plus difficile. « Lubrizol a indemnisé très rapidement les pertes directes, ce qui était mesurable », exigeant en contrepartie un engagement à renoncer à des poursuites. La seconde phase sur les conséquences à long terme, la perte de confiance de la clientèle particulièrement sur le maraîchage, les conséquences psychologiques... C'est plus compliqué », explique Olivier Laine de la Confédération paysanne. Christophe Holleville de l'Union des Victimes de

Lubrizol dénonce quant à lui « la faiblesse des indemnisations des petits producteurs et des artisans. D'ailleurs Lubrizol ne communique aucun chiffre ». Un deuxième fonds a été mis en place pour indemniser les collectivités, les commerçants et les entreprises.

Côté Éducation nationale, « Nous avons renforcé la formation des directeurs et directrices, mis en ligne des supports pédagogiques sur l'incident », relate Olivier Wambecke. La procédure de SMS a elle aussi été renforcée, parfois de façon abusive. « Il y a eu plus de réunions du CHSCT. Nous avons discuté sur les moyens d'alerte et des PPMS ont été retravaillés. Nous avons demandé à l'employeur la liste des gens exposés », explique Isabelle Rioual, représentante de la FSU. Côté préfecture, on met en avant le retour d'expérience et les annonces des ministres Pompili et Darmanin en visite à Rouen en septembre dernier : le cellbroadcast, système d'information via les téléphones portables, un renforcement de la réglementation et un recrutement supplémentaire d'inspecteurs des installations classées. Bien insuffisant pour Paul Poulain, spécialiste des risques industriels qui relevait dans Médiapart le 24 septembre dernier, que le problème ne venait pas de la réglementation mais de son application. Il

précisait qu'il y avait 30 000 inspections par an après AZF, mais plus que 18 000 avant Lubrizol et que l'augmentation de 50% prévue par le gouvernement portera le nombre d'inspections à... 27 000.

ET LA SANTÉ ?

Si les prélèvements effectués à plusieurs reprises après l'incendie n'ont pas révélé dans l'eau ou dans la terre de substances nocives et si peu de personnes se sont présentées dans les services d'urgence, des pics d'hydrocarbures ont été repérés dans des analyses de lait maternel courant octobre 2019. Il est à déplorer que ce soit seulement un an après l'incendie que Santé Publique France vient de lancer une enquête en « santé ressentie » auprès de 5 000 personnes. Une enquête intéressante mais qui sans mesure de base sera insuffisante. Il faudra attendre des résultats inquiétants sur 2 000 analyses pour aller plus loin et déclencher une EQRS (Évaluation quantitative des risques sanitaires).

La santé publique pèse-t-elle lourd face au chantage de Lubrizol de quitter Rouen et qui pour calmer le jeu décide de délocaliser le stockage ? Santé contre emploi ? C'est un débat même au sein du collectif unitaire qui s'est formé suite à l'incendie, regroupant syndicats, associations de victimes et environnements, partis politiques et dont fait partie Gérald Le Corre, inspecteur du travail à la CGT. « L'État ferme les yeux sur les incidents, les accidents et tous les risques différés. Nous attendions des droits nouveaux pour les riverains. La DREAL notifie beaucoup mais les amendes sont insuffisantes pour être dissuasives. Il y a beaucoup de produits cancérigènes dans tout ce qui brûle dans les usines chimiques, dont l'amiante. On ne connaît pas les effets à 10 ans et plus de ces "cocktails" », explique-t-il. Le collectif réclame notamment un registre des cancers qui n'existe pas en Seine-Maritime. Malgré les accidents d'AZF et de Lubrizol, entre autres, la situation du tissu industriel face aux problèmes d'emploi, de santé et d'écologie reste complexe et non élucidée. « Sur les sites, tous les voyants sont au rouge mais avec la Covid et la crise économique, les grands groupes ne risquent pas d'investir sur la santé et la sécurité », conclut Gérald Le Corre.

VIRGINIE SOLUNTO



L'ÉCOLE MATERNELLE DE PRÉAUX (SEINE-MARITIME), non concernée par l'arrêté préfectoral de fermeture a pourtant subi les conséquences du panache.

Dossier réalisé
par Lilia Ben Hamouda,
Laurent Bernardi,
Mathilde Blanchard,
Pierre Magnetto et
Laaldja Mahamdi

Enseigner après l'assassinat de Samuel Paty

Sur fond de crise de la Covid-19, l'hommage rendu à Samuel Paty à la rentrée des vacances d'automne a montré à quel point éduquer à la liberté d'expression et à la laïcité demeure un défi essentiel.

Enseigner après l'assassinat de Samuel Paty

Lundi dernier, les équipes ont accueilli les élèves avec de nouvelles contraintes sanitaires. Mais à cette situation anxiogène s'ajoutait un incontournable hommage à Samuel Paty, le professeur d'histoire assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines, pour avoir amené les élèves à discuter autour de caricatures dont une de Mahomet. Mais alors que deux heures de temps banalisé et la liberté des modalités de l'hommage avaient été accordées, le ministère est finalement revenu en arrière. Une minute de silence, la lecture de la lettre aux institutrices et instituteurs de Jean Jaurès ont été imposées par le ministre. Son courrier reçu le vendredi soir précédant la rentrée a remis en cause ce que les PE avaient préparé pour donner du sens à la minute de silence, pour permettre des échanges avec les élèves sans plus attendre.

UNE MISSION ESSENTIELLE VISÉE

Dans la classe d'Elsa Bouteville, maîtresse de CMI dans les Hauts-de-Seine, la journée débute toujours par un moment de regroupement. C'est lors de celui-ci qu'elle a demandé aux élèves pourquoi « *aujourd'hui est une journée particulière* ». Leurs propos se fixent d'abord sur l'épidémie mais en leur suggérant qu'« *il y a une autre raison* », les écoliers n'ont pas tardé à réagir, à parler de la mort de Samuel Paty, leurs réactions montrent que faire vivre le principe de laïcité demande un travail de longue haleine (lire 16). Les PE ont bien conscience que deux fondements au cœur de leur mission sont visés lors des attentats parmi lesquels celui de Nice il y a quelques jours : l'éducation à la liberté d'expression et au principe de laïcité. Depuis les premières lois qui l'ont fondée, l'école de la République a été construite pour faire vivre une « *unité fraternelle de la Nation* », selon les termes du législateur (lire p18). Dans les programmes de 2016, c'est dans le cadre de l'Éducation morale et civique (EMC) que ces notions doivent être abordées à partir d'un enseignement fondé sur l'expérience des élèves. Mais en 2017, la rue de Grenelle a changé de direction résumant l'EMC à une série de notions à



© Millerand/NAVA



LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire de la laïcité a pour mission « *d'assister le gouvernement dans son action visant au respect de la laïcité* ». Il a développé des outils pour aider à comprendre et à préciser les principes qui régissent la laïcité. Ses détracteurs l'accusent de laxisme envers les religions et notamment l'islam. Pour les membres de l'Observatoire, ce n'est pas la négation des religions, y compris dans l'espace public mais la possibilité encadrée d'exercer librement son culte. Une laïcité qui autorise et n'interdit pas. Certains membres du gouvernement voulaient la remettre en cause suite aux derniers événements. Pour l'heure, l'Observatoire et ses représentants sont maintenus jusqu'au mois d'avril prochain. Sûrement que le soutien d'un collectif de chercheurs, d'associations d'éducation populaire, de syndicats et de nombreuses personnalités a pesé dans la décision.

maîtriser selon une progression définie... L'affichage du drapeau national et des paroles de la Marseillaise n'ont rien apporté à l'exercice de la laïcité. La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État proclame que la République ne reconnaît aucun culte donc, qu'il n'y a pas de religion d'État. Un texte qui conserve toute sa pertinence, Samuel Paty le respectait à la lettre. Quant à la laïcité, Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité (lire ci-contre), la définissait récemment dans un entretien paru dans *Le Monde*. Elle « *repose sur trois piliers. Le premier est la liberté, de croire ou pas, de changer de religion, de pratiquer son culte. Le deuxième pilier, c'est la neutralité de l'État et des ser-*

vices publics. C'est le fait que la religion n'est pas au-dessus des lois civiles. Le troisième pilier est la citoyenneté ».

DES PRINCIPES À FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN

Amener tous les élèves à adhérer à ces principes demande du temps. En témoignent les PE que *Fenêtres sur cours* a interrogés. « *Le travail en coopération, en îlot, le tutorat sont des outils pour favoriser l'écoute et la prise en compte de l'autre* », afin de donner corps au vivre ensemble, explique Géraldine Ruffey, maîtresse en Côte-d'Or. Elle privilégie « *le partage de valeurs profondes du quotidien* » plutôt qu'une « *leçon bien ficelée* ». Sophie Brouzeng, à Agen, dirige des ateliers

philo au cours desquels chacun peut « *prendre la parole, écouter, prendre en compte, montrer son désaccord* », cela pour « *que s'exerce l'apprentissage de la citoyenneté* » (lire p18).

QUELLE FORMATION ?

Mais faire vivre la liberté d'expression et la laïcité, ça s'apprend. La question de la formation des PE est encore une fois posée. « *Les enseignants savent aujourd'hui tenir compte, plus qu'avant, de la diversité des niveaux intellectuels des élèves, mais ils n'ont pas appris à travailler avec la diversité des sentiments des enfants, et des familles* », souligne Françoise Lorcerie, spécialiste de la sociologie politique de l'intégration. « *Pour cela, il faut*

“Les enseignants savent aujourd'hui tenir compte, plus qu'avant, de la diversité des niveaux intellectuels des élèves, mais ils n'ont pas appris à travailler avec la diversité des sentiments des enfants et des familles.”

qu'ils soient formés à accueillir l'altérité » (lire p19). À leur disposition, ils n'ont guère que le vademécum proposé par le ministère qui est loin de répondre à toutes les questions.

Séverine Fix-Lemaire, CPC et docteurante sur le thème de l'EMC, préconise le débat réglé, ou encore le jeu, quand il s'agit d'aborder le fait religieux. « *Les élèves en tirent de la connaissance et de l'interconnaissance. Ils apprennent les uns avec les autres, les uns sur les autres. Ils apprennent qu'à l'école tout sujet peut devenir objet de savoir* » (lire p18). La liberté d'expression et le respect du principe de laïcité sont indispensables à l'exercice d'un esprit critique et à l'apprentissage de la citoyenneté.

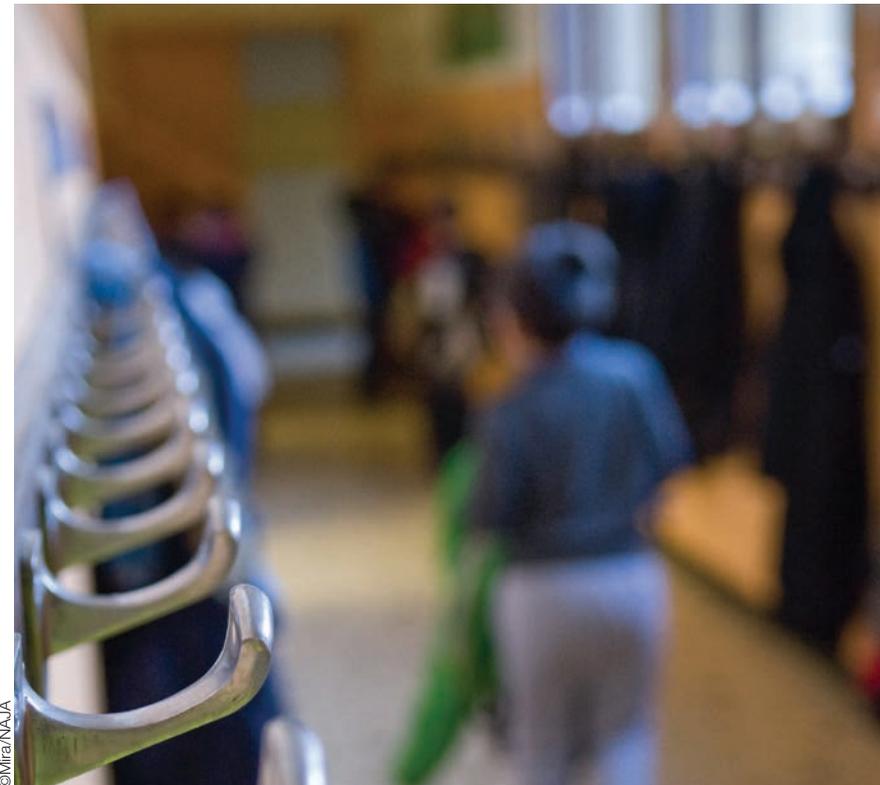
Unir et non diviser

L'institution de l'école laïque n'est pas seulement une libération de la tutelle de l'Église.

L'école est issue des conceptions des Lumières et de la Révolution et est adossée aux valeurs de la République. Elle s'engage dans la construction de citoyennes et citoyens libres et égaux. C'est en 1881 et 1882, avec les lois de Jules Ferry, qu'une éducation assurée par l'État s'instaure. L'école devient gratuite puis publique et laïque, avant la séparation des Églises et de l'État établie par la loi de 1905. À un enseignement de valeurs catholiques, repoussé hors de l'école, vient se substituer une transmission des valeurs républicaines qui restent toujours d'actualité. L'école laïque est ainsi construite pour faire vivre une «*unité fraternelle de la Nation*», dans le but de faire société, dirait-on aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement pour les instituteurs et institutrices d'expliquer la République mais

de la faire aimer. Lors d'un discours au Sénat, Jules Ferry précise : «*Nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique ou la neutralité politique.*» Évidemment, le changement est tumultueux. Il fait naître une «*guerre scolaire*» entre les familles de l'école publique et celles des écoles «*libres*», régies par le clergé. Dans les années 1910, les évêques appellent à mettre à l'index les manuels d'instruction civique et à contrôler les équipes enseignantes. Mais si les pouvoirs publics se montrent fermes sur les programmes, ils encouragent des accommodations pour apaiser les querelles, visant à faire de la laïcité un principe de rassemblement et non de combat, une volonté d'unir et non de diviser. Une conception qu'il est sans doute de bon aloi de rappeler aujourd'hui.

115 ANS APRÈS, la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, garde toute sa pertinence.



© Mira/NAJA



Quand les langues se délient

En cette rentrée, pour les élèves de CM1 de l'école Joliot-Curie à Bagneux (Hauts-de-Seine), l'actualité concerne surtout les mesures sanitaires. Mais petit à petit, les élèves parlent de la mort de Samuel Paty... Les éduquer à la liberté d'expression et faire vivre la laïcité sera un travail de longue haleine.

11 heures, plus un son. Chose assez rare dans l'école classée REP où seize classes se côtoient. La minute de silence est donc respectée, pour autant, pas sûr que les élèves aient tous compris les raisons de cet hommage. Pour l'expliquer, le matin même, Elsa Bouteville a fait ce qu'elle fait d'habitude : elle les a laissé parler. Dans cette classe de CM1 de l'école Joliot Curie à Bagneux (Hauts-de-Seine), ils commencent toutes leurs journées par un moment de regroupement, assis en cercle à même le sol. «*Aujourd'hui est une journée particulière, pourquoi ?* », les interroge-t-elle. Les réponses fusent, mais aucune n'évoque l'attentat de Conflans. «*C'est parce qu'on doit porter des masques* », «*c'est parce*

qu'on est encore confinés ». Dix minutes de discussion autour de ce qui les impacte directement.

Pourtant, Elsa ne lâche pas prise, elle insiste. «*Il y a autre une raison pour laquelle cette journée est particulière, laquelle ?* ». C'est qu'elle veut en parler de l'attentat, elle veut pouvoir recueillir leurs paroles et les aider à comprendre l'enjeu de la minute de silence qui aura lieu un peu plus tard. Et là, enfin, Zara lève la main, «*y a Samuel Paty qui a été décapité* ». Toute l'horreur en une phrase. Les élèves comprennent enfin ce qu'attend d'eux Elsa, et les langues se délient. «*Il a montré des caricatures alors il a été décapité* », «*il y a des gens qui n'ont pas aimé, alors ils l'ont attendu dehors et ils l'ont tué* », «*il a demandé aux élèves musulmans de détourner le regard ou de sortir, c'est du racisme envers eux* ».

CONFRONTER LES IDÉES

L'enseignante rebondit sur les propos des élèves qui ne semblent pas choqués outre mesure du meurtre de l'enseignant. «*Donc pour vous, un enseignant qui fait cours peut être assassiné parce qu'il a montré des caricatures ?* ». Un long silence suit cette question. Il faut reconnaître que peu d'élèves participent à la discussion mais les propos tenus par deux d'entre eux ne passent pas. «*Je m'attendais à ce que certains élèves répètent les propos entendus dans les familles, mais ça chamboule quand même... Pendant quinze jours, ils n'ont entendu qu'un seul son de cloche et rien qui leur permette de confronter leurs idées* ». Pour autant, Elsa n'abandonne pas, sa journée, et les suivantes, seront consacrées à la liberté d'expression et la laïcité qu'elle a déjà travaillées avec eux en début d'année. «*Faut pas qu'on baisse les bras, le seul lieu où on peut encore changer les choses, c'est ici, à l'école* ».

5 QUESTIONS À...

« SOUMETTRE À L'EXAMEN CRITIQUE »

Séverine Fix-Lemaire, conseillère pédagogique et doctorante en sciences de l'éducation.



1. C'EST QUOI LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Elle tient du droit, de la liberté et c'est un bien précieux pour la démocratie. Elle est un droit inscrit dans la loi. Le droit de s'exprimer et de donner son opinion mais dans un cadre défini. Lors d'un débat ou d'un conseil d'enfants, chaque élève peut exprimer une opinion qui sera cadrée par l'enseignant qui joue le rôle du législateur. C'est aussi une liberté proclamée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle est le fruit d'une évolution historique.

2. LA LAÏCITÉ, ÇA S'ENSEIGNE ?

Oui et ça s'enseigne. On peut avec les élèves répondre à des questions concrètes : que recouvre la liberté d'expression en France ? Comment en est-t-on arrivé là ? Quelles sont les valeurs qui facilitent ou pas le vivre-ensemble ? Enseigner la liberté d'expression, c'est défendre la possibilité qu'on peut soumettre à l'examen critique, avec les outils de l'école, toute opinion et toute vision explicative du monde. Il faut aussi clarifier ce qu'est une valeur, une norme, un principe. La norme est une règle, une loi à laquelle on doit se conformer. Le principe est une prescription fondamentale sur laquelle repose l'organisation de notre pays, la laïcité est un principe en France. C'est une clarification indispensable.

3. LA LAÏCITÉ, ÇA S'APPREND ?

Le préambule de la Constitution de 1958 et la chartre de laïcité permettent de comprendre la laïcité et de se rendre compte qu'elle n'est pas une

valeur mais un principe républicain. On pourra étudier quelques dates clés comme 1882, où les écoles publiques deviennent laïques, 1905, loi de séparation des Églises et de l'État et la loi de 2004 qui précise notamment que les enseignants ne doivent pas faire état de leurs convictions politiques ou religieuses.

4. ET LES FAITS RELIGIEUX ?

Travailler sur les faits religieux permet de définir la laïcité avec les élèves et les amène à comprendre l'importance de ce principe. Je conseille de passer par les jeux comme «*l'arbre à défi* » où des activités permettent de travailler sur les stéréotypes, les religions, mais aussi l'athéisme, l'agnosticisme, sur la chronologie de l'apparition des religions, sur les fêtes religieuses... Ces jeux permettent d'aborder les faits religieux de manière simple et dépassionnée. Les élèves apprennent les uns avec les autres, les uns des autres. Ils apprennent qu'à l'école tout sujet peut devenir objet de savoir

5. ET SI DES ENFANTS SONT DANS LE REFUS ?

Certains élèves peuvent être passifs ou opposants et mettre à mal le dispositif et l'enseignant. Je conseille de passer par le jeu pour ensuite aller vers le débat. Il serait intéressant de faire une séance d'apprentissage en débat d'année sur ce que c'est un débat, pour définir avec les élèves ce qu'est un argument, un contre-argument, un avis. Ce serait l'occasion d'élaborer les règles du débat, de travailler l'écoute, de comprendre qu'on a le droit de changer d'avis, de faire la différence entre convaincre, qui s'appuie sur des arguments rationnels, et persuader, qui joue plutôt sur l'émotionnel et le personnel. Une occasion pour tous de comprendre l'importance du débat dans la classe et pour la démocratie.

ENQUÊTE

En l'école de la République

Loin des beaux discours et des grandes théories, pour la plupart des PE, la laïcité n'est pas une matière scolaire mais un vécu au long cours. Un travail qui passe par le dialogue et la possibilité laissée aux élèves d'échanger sur leurs savoirs et leurs croyances.

« Dans la classe, on distingue ce qui relève de la vérité religieuse et scientifique », explique Virgile Luigi, enseignant de cycle 3 à l'école René Cassin du quartier de l'Ariane à Nice (Alpes-Maritimes). « Et si la vérité religieuse n'a pas sa place à l'école, cela n'empêche pas certains enfants de voir dans des vérités scientifiques, l'œuvre de Dieu », note l'enseignant qui a déjà passé dix-huit années dans ce quartier en REP+. Parfois les connaissances de l'école sont directement mises en cause quand des élèves pointent par exemple des contradictions sur la datation de l'apparition de l'homme sur la terre entre ce que disent les connaissances en pré-histoire et le cours d'histoire religieuse qu'ils suivent en dehors de l'école. « On échange, on discute, et on se rend au musée de la préhistoire Terra Amata, à Nice, pour vérifier », explique Virgile, qui prend alors soin d'inviter la famille à accompagner la sortie, même si elle ne vient pas toujours.

FAIRE VIVRE LA CHARTE

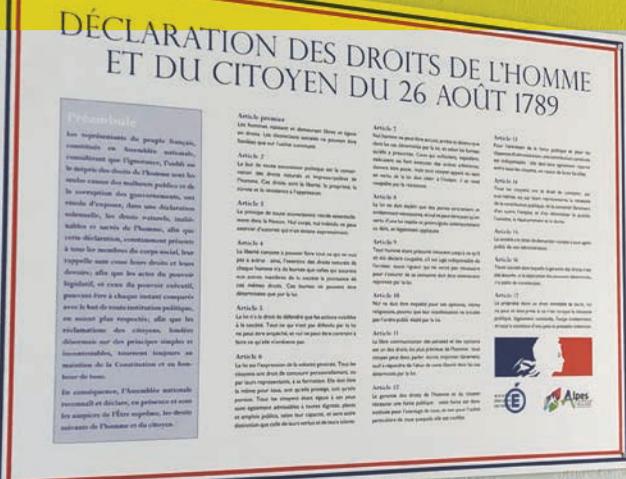
Depuis la rentrée 2013, la charte de la laïcité doit être affichée dans toutes les écoles et établissements scolaires. « Chaque année, je la lis avec mes élèves et la

commente avec des mots simples », explique Géraldine Cama, directrice d'une petite école de quatre classes à Ruffey-lès-Échirey en Côte-d'Or. Mais pour cette enseignante, la citoyenneté c'est d'abord une question pédagogique. « Le travail en coopération, en îlot, le tutorat sont des outils pour favoriser l'écoute et la prise en compte de l'autre », raconte Géraldine qui y voit « le partage de valeurs profondes du quotidien » plutôt qu'une « leçon bien ficelée ». Même constat pour Sophie Brouzeng, qui exerce en cycle 2 à l'école Paul Bert dans le centre-ville d'Agen (Lot-et-Garonne). « La charte, c'est trop compliqué pour mes jeunes élèves », tranche cette enseignante. Et c'est plutôt dans les ateliers philo qu'elle dirige, dans lesquels chacun peut « prendre la parole, écouter, prendre en compte, montrer son désaccord que s'exerce l'apprentissage de la citoyenneté », explique-t-elle. Pareil pour Laurent Valgrésy, qui enseigne dans une petite commune de 700 habitants du Loir-et-Cher. Il profite de ces temps de parole pour aborder des sujets comme le harcèlement ou l'égalité filles-garçons qui font partie du vécu de sa classe. « J'organise le cadre, je pose des questions et ils doivent trouver des

pistes de réponses », raconte cet enseignant de classe rurale. « Le fait de ne pas prendre position donne du crédit et libère la parole », analyse-t-il.

DIALOGUER, TOUJOURS ET ENCORE

Parfois les discussions se prolongent devant les portes de l'école. « Des parents m'attendaient suite à un atelier philo sur la mort que j'ai mené avec des grandes sections », se souvient Christelle Ibert, enseignante spécialisée de RASED exerçant actuellement en ULIS, au collège Olympe de Gouges à Sainte-Pazanne en Loire-Atlantique. « Ils m'en voulaient que leur enfant ait pu entendre d'autres croyances que celles qu'ils lui inculquaient sur ce qui se passait après la mort », raconte-t-elle. Cette confrontation aux convictions religieuses des familles est parfois rude quand des jeunes filles se voient dispensées de piscine par exemple. « Mais c'est toujours par le dialogue qu'on arrive à renverser les choses », explique Virgile qui concède qu'il a l'avantage de travailler depuis longtemps dans son quartier. Une confiance qui s'établit dans la durée, analyse Sophie Brouzeng mais qui ne l'a pas empêchée de mettre tous ses élèves au régime végétarien pour la classe de découverte dont elle revient. « J'ai pris cette décision car j'en avais assez que les familles s'intéressent davantage au contenu des repas qu'à celui du séjour », concède l'enseignante. « Il ne faut pas renoncer, mais sur le terrain il y a des adaptations et des discussions », explique encore Virgile. « La République a toujours dialogué et trouvé des compromis avec le religieux, il n'y a pas de raison que cela s'arrête », conclut-il.



“Accueillir l'altérité”

SI ON EN CROIT LES DÉBATS ACTUELS, IL EXISTERAIT PLUSIEURS LAÏCITÉS ?

FRANÇOISE LORCERIE : Il semble difficile d'avoir une définition qui fasse l'unanimité. En réalité, la laïcité renvoie d'une part à des principes qui sont le fondement de nos institutions démocratiques : liberté, égalité de respect. L'article 1 de la Constitution est très clair en déclarant que la République assure l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ni de religion, et respecte toutes les croyances. D'autre part, elle s'appuie sur des règles juridiques et des réglementations qui ont varié et continuent de varier. Certaines sont très fortes comme la règle de séparation de l'État et des cultes. Enfin, elle renvoie à des positions morales qui sont, effectivement, différenciées, sinon parfois opposées entre elles.

QU'EN EST-IL DES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES ?

F.L. : Il y a peu de remontées spontanées. Les enseignants, dans leur majorité, savent qu'ils travaillent avec des enfants qu'ils doivent former, qu'ils sont là pour leur apprendre, notamment, la différence entre croyance et savoir scientifique. Il s'agit d'aider les élèves à faire la distinction en donnant des critères. Si un élève croit que la terre n'est pas ronde, cette crédulité ne constitue pas une atteinte à la laïcité, c'est une expression de ce qu'il a en tête. Les élèves n'ont pas tous la même conscience scientifique. S'il y a parfois des difficultés sur l'ensei-

“La crédulité ne constitue pas une atteinte à la laïcité”

gnement des faits religieux, ou en sciences, par exemple, cela ne constitue pas a priori un événement à dénoncer. On peut le voir plutôt comme un tremplin pour travailler.

IL EXISTERAIT UNE ISLAMISATION DE L'ÉCOLE ?

F.L. : Dans les écoles, il y a des enfants musulmans, c'est un fait. Mais, les discours sur l'islamisation parlent d'« islamisme » et non d'individus. Quand on est enseignant, on s'adresse bien à des personnes, que l'on accepte avec leur religion, leurs opinions. Nous avons tous des identifications collectives, nous en avons même souvent plusieurs. Il y a donc une diversité d'identifications à l'école, c'est indiscutable. On peut se sentir en difficulté face à ces paroles divergentes. Mais elles pourraient être vécues comme un ferment de l'apprentissage, l'occasion de débats permettant de construire des savoir-être et des savoirs. Pour cela, bien sûr, il faut que les enseignants soient formés à accueillir l'altérité. D'autant que les élèves musulmans ont souvent une attente de reconnaissance. Il y a des blessures identitaires réelles en situation minoritaire. Ces enfants et adolescents ont le droit d'en faire part à l'école. Et les écouter, c'est déjà mettre du baume sur ces souffrances. C'est du coup contribuer à plus de solidarité. Mais il faut être formé pour le faire.

QU'EST-CE QUE FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ?

F.L. : Dans la charte de la laïcité à l'école, il y a 14 articles normatifs qui rappellent le cadre constitutionnel et la réglementation, et un dernier article que je retiendrais : « Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement ». Concrètement, une réponse privilégiée passe par l'EMC, avec le dé-



BIO
Françoise Lorcerie, est directrice de recherche au CNRS et l'IREMAM*

bat réglé comme outil principal. On revient à la question de la formation. Savoir vivre ensemble, s'écouter, accepter les divergences, autant de compétences indispensables. L'enjeu est de construire une compétence civile, visant la relation entre les membres d'une société basée sur la solidarité et la coopération. Les discussions des plateaux télé et les propos du ministre présentent la laïcité comme menacée. Or c'est plutôt le bien-vivre ensemble qui est en danger. Ces discours n'aident pas à instaurer des

classes paisibles où tous les apprentissages puissent avoir lieu, en faisant grandir la citoyenneté de tous.

QUELLE DIFFICULTÉ À CES DÉBATS EN CLASSE ?

F.L. : Les enseignants savent souvent tenir compte de la diversité des niveaux intellectuels des élèves, mais ils n'ont pas appris à travailler avec la diversité des sentiments des enfants – et des familles. On monte parfois en épingle des

“Il faut que les enseignants soient formés à accueillir l'altérité”

divergences d'opinion. C'est vrai, certains sont hostiles à certaines évolutions de la société. Il arrive que des valeurs auxquelles majoritairement nous souscrivons entrent en conflit avec d'autres. La question n'est pas d'en faire prévaloir une, l'obligation de neutralité devrait l'en empêcher. La question est de savoir comment, en tant qu'enseignant, concilier et faire concilier la liberté d'expression et le respect d'autrui. Quelle place autoriser à la subjectivité des uns et des autres, pour former progressivement leur liberté de penser et leur esprit critique ?

*Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans.

MÉTIER & PRATIQUES

PAGE **22**

L'instruction,
c'est à l'école

PAGE **26**

Demandez le
journal !

PAGE **28**

Véronique, une
prof au chevet
des enfants

L'INSTRUCTION, C'EST À L'ÉCOLE

DÉCRYPTAGE



Dorénavant ce n'est donc plus seulement « l'instruction » qui est obligatoire mais bien « l'instruction à l'école » et ce dès la rentrée 2021, pour tous les enfants de 3 à 16 ans.

Dès la rentrée 2021, ce sont environ 50 000 enfants supplémentaires selon les estimations, qui devront rejoindre les bancs de l'école alors qu'ils suivent actuellement une instruction dans leur famille. « Une décision forte », selon le Président de la République qu'il n'hésite pas à présenter comme « l'une des plus radicales depuis les lois de 1882,

instaurant l'école gratuite et laïque ou celle assurant la mixité scolaire entre les garçons et filles en 1969 ». Pour ces enfants, cette mesure n'est bien entendu pas anodine mais à l'échelle collective, elle ne représente qu'une goutte d'eau puisqu'elle ne concerne en définitive que 0,4 % de l'effectif actuellement scolarisé et ne vient pas donner une réponse aux enfants encore privés de scolarisation parce que leurs parents sont en situation irrégulière. Cette décision prise afin « de lutter contre la radicalité et l'obscurantisme », selon Jean-Michel Blanquer, a soulevé l'indignation de certaines familles adeptes de l'instruction à domicile. Elles ont dénoncé « l'amalgame entre les gens qui utilisent leur liberté et les gens qui sont une menace pour l'unité de la nation ». En effet, il est commun d'oublier que la IIIe République avait

instauré non pas l'école mais l'instruction obligatoire. Dès l'origine, il s'agissait d'une concession faite aux familles essentiellement de la grande bourgeoisie, qui pouvaient ainsi conserver le mode d'instruction qu'elles souhaitaient pour leur progéniture. Dorénavant, ce régime d'exception ne pourra avoir lieu que pour des « projets éducatifs spécifiques qui peuvent concerner "les sportifs de haut niveau" ou encore "les élèves qui rencontrent un problème psycho-médical", comme des cas de harcèlement », a indiqué, devant le Sénat, le ministre de l'Éducation nationale.

RENCONTRER L'ALTÉRITÉ

Même si elle restait, somme toute, marginale, l'instruction à domicile ne cessait de gagner du terrain ces dernières années. Mais c'est moins dans les réseaux salafistes (même si

c'est un phénomène bien réel), que du côté des familles qui reprochent à l'école de ne pas prendre assez en compte les aspirations des enfants à la créativité ou à la rencontre avec la nature, qu'il faut regarder. Pour autant, quels que soient les griefs que l'on peut avoir contre l'école, comment valider un choix familial qui prend le risque de couper l'enfant « d'un lieu nécessaire pour sa socialisation », interroge Philippe Meirieu dans les colonnes de l'Est Républicain. « Sans oublier », ajoute-t-il, que « l'école n'est pas seulement un lieu où les enfants vont apprendre. C'est un lieu où ils vont apprendre à apprendre des autres, à rencontrer des gens qui viennent d'autres horizons, qui ont d'autres histoires, d'autres convictions que leur entourage ». Et c'est bien là tout le projet de l'école républicaine, non

pas de rompre avec la famille mais de « pouvoir faire découvrir le monde à chaque enfant, indépendamment des choix de son milieu », indique encore le pédagogue. Reste que cette loi encore dans les tuyaux du chemin parlementaire devra aussi dépasser le cadre juridique et constitutionnel dans un contexte français où la liberté du choix du lieu d'enseignement semble inscrite dans le marbre. Le Conseil d'État sera certainement saisi mais en attendant, il est peut-être utile de rappeler quelques extraits des paroles du poète Khalil Gibran : « Vos enfants ne sont pas vos enfants..., bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas. Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées, car ils ont leurs propres pensées. » LAURENT BERNARDI



CLAUDE LELIÈVRE
historien de l'éducation

QUE PENSEZ-VOUS DU PASSAGE À L'OBLIGATION DE SCOLARISATION ?

« Dès la Révolution, il y a eu un débat pour savoir si la République devait l'emporter sur les choix de la famille. Le plan Lepeltier de Saint-Fargeau en 1793 prévoyait une prise en charge complète des enfants par l'État. Il est soutenu par Danton qui déclare : « Tout se rétrécit dans l'éducation domestique, tout s'agrandit dans l'éducation commune... ». Or, pour les tenants de l'Ancien régime comme pour la droite aujourd'hui, le principal, c'est la famille. La loi sur l'instruction obligatoire à 3 ans en 2019 avait amené la droite et l'extrême droite à reprocher au ministre d'être sur la voie de Danton alors qu'il n'y avait pas obligation d'aller dans une école.

COMMENT INTERPRÉTER LES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ?

Avec les lois Ferry, la République ne prétend pas avoir le monopole de l'instruction. Il y aura obligation d'instruction donnée soit dans une école publique ou privée, soit dans la famille. La loi de 1882 est ainsi une loi de compromis. Et d'une façon assez surprenante, Emmanuel Macron met sa proposition à la hauteur de cette loi. Il ne faut donc pas prendre « une taupinière pour la montagne ». La taupinière, c'est la question mise en avant du séparatisme et des enfants en voie de radicalisation. La loi semble proposée pour écarter les dangers qui menaceraient la laïcité. Or, l'ambition donnée par le président de la République semble être un changement de principes. C'est ça la montagne. Il s'agit d'une loi de l'ordre du constitutionnel. Si elle

est admise, cela voudra dire que la République l'emporte sur la famille en ce qui concerne l'éducation et l'instruction. Ce qui pourra faire jurisprudence.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA POLITIQUE ÉDUCATIVE ?

Entre 50 et 100 000 enfants seraient concernés si on tient compte de la petite enfance. Aller de l'éducation domestique à l'éducation commune pourrait être une bonne chose s'il y avait une réorientation de la politique éducative en particulier dans les écoles maternelles. La priorité devrait être l'éducation et la socialisation dès 3 ans, et non l'instruction. Or, ce n'est pas la ligne ministérielle actuelle. Le risque est que les parents se tournent vers des écoles dites alternatives qui prônent le développement intellectuel et non l'instruction.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAALDJA MAHAMDI

Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir « l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base... » et l'inspecteur d'académie doit le faire vérifier. Dans les faits, ce sont les IEN et les CPC qui sont sollicités pour visiter les familles.



60% des élèves qui suivent une instruction au domicile le font en suivant des cours du CNED, 30% sont instruits directement par la famille et 10% suivent des cours de correspondance privés.



12 millions d'élèves fréquentent les écoles, collèges et lycées en France. Ils sont accueillis par près d'un million d'enseignants, de personnels d'éducation, d'administration et de direction.



DES INTERROGATIONS JURIDIQUES

« Au regard des règles constitutionnelles et des obligations découlant des traités ratifiés par la France, l'instruction au sein de la famille est-elle une possibilité inséparable de la liberté de l'enseignement ? », s'interroge Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel dans une tribune publiée dans le Figaro. Saisi en 2017 par l'association « Les enfants d'abord », le Conseil d'État a rappelé que « le principe de la liberté de l'enseignement implique le droit pour les parents de choisir pour leurs enfants, l'instruction au sein de la famille ». Mais il n'a pas pour autant fiché cette décision dans son « recueil Lebon » qui constitue le corpus des grands arrêts du Conseil d'état, évitant ainsi que ce précédent fasse jurisprudence. De son côté, la Cour européenne des droits de l'homme n'a pas jugé la scolarisation obligatoire contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, dans un arrêt rendu le 11 septembre 2006, suite à une interpellation de familles allemandes. L'Allemagne, mais aussi l'Espagne, imposent déjà l'obligation de scolarisation. Le risque constitutionnel demeure, mais les sages de la rue de Montpensier auront du mal à ne pas tenir compte d'un contexte particulier de lutte contre les séparatismes, et pas seulement islamistes.

COURTS

== PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Lancé lors de la journée mondiale contre le harcèlement le 5 novembre 2020, le prix « Non au harcèlement » 2020-2021 permettra de mobiliser les élèves. 700 000 sont concernés chaque année et parmi eux 12% d'enfants d'âge primaire selon l'UNICEF. Ce concours, accessible dès le CP, prend la forme d'une production collective d'affiche ou de vidéo. Les œuvres sont à envoyer avant le 5 février 2021. Modalités de participation et ressources pédagogiques sont disponibles en ligne sur **ÉDUSCOL**.

95

C'EST LE NOMBRE D'IDÉES FAUSSES auxquelles s'attaque le livre de Nicolas Cadène « *En finir avec les idées fausses sur la laïcité* » paru ce 22 octobre aux éditions de L'Atelier. D'une prétendue incompatibilité de certaines religions avec la République à l'arbre de Noël dans le hall de l'hôpital, de quoi éclaircir des affirmations souvent erronées sur la laïcité.



« DIS, C'EST QUOI UN ATTENTAT? »

Parce que la période est sombre, que les attentats répétés de ces dernières semaines auront marqué les enfants, et que le sujet est difficile à aborder, un très beau livre pour aider à aborder ce sujet en classe aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

DIS, C'EST QUOI UN ATTENTAT ? d'Oulya Setti, Ed. Bilboquet.

--- LA FORMATION CONTINUE EN CONFÉRENCE ---

Du 16 au 20 novembre 2020, le CNESCO organise une conférence en ligne portant sur « *la formation continue et le développement professionnel des personnels d'éducation* ». A travers des comparaisons internationales, elle vise à interroger, par exemple, l'intégration de la formation continue dans les métiers ou la conception des politiques de formation. Des ateliers participatifs sont au programme. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 4 novembre dernier et le CNESCO publiera en décembre prochain un dossier de synthèse de ces temps de réflexion.



RE ENCHANTONS L'ÉCOLE

Ce documentaire en immersion dans une école de Creil (Oise) retrace le programme des « *savanturiers-école de la recherche* ». Une aventure où enseignants, parents et enfants travaillent ensemble pour faire découvrir aux enfants la démarche scientifique et les aident à se construire et à grandir par la science. À voir sur // **FRANCE3-REGIONS.FRANCETVINFO.FR/HAUTS-DE-FRANCE**

+++++ NUMÉRIQUE, QUELLES PLUS-VALUES ?

« *Les outils numériques remplissent des fonctions pédagogiques très diverses* » et ont « *des effets le plus souvent positifs et modestes, [...] mais parfois ils détériorent les apprentissages* », conclut André Tricot dans son rapport *Quelles fonctions pédagogiques bénéficient des apports du numérique ?* publié en octobre sous l'égide du CNESCO. Si le contournement, la rééducation pour les élèves porteurs de troubles ou en situation de handicap ou encore la simulation pour apprendre à faire quelque chose sont des activités qui bénéficient fortement de l'apport du numérique, d'autres telles que regarder des vidéos pour comprendre, jouer ou recevoir un feedback immédiat ont une plus-value modérée. Certaines activités sont même détériorées comme la lecture-compréhension de textes, la prise de notes ou encore la demande d'aide, indique le rapport.

/// 11^E CHAPITRE POUR EDUCA-DROIT...

Le dispositif permettant de sensibiliser les enfants, les jeunes mais également les adultes aux questions de droits s'est enrichi d'un nouveau chapitre pour le numérique. Le Défenseur des droits s'est associé à la CNIL et à l'Hadopi pour compléter le programme avec pour objectif de profiter pleinement des apports des environnements numériques tout en se protégeant contre ses dangers. Un dessin animé à retrouver sur **EDUCADROIT.FR** mais aussi des panneaux et une exposition sur simple demande en envoyant un mail : **EDUCADROIT@DEFENSEURDES DroITS.FR**

NATHALIE SAYAC est maîtresse de conférences en didactique des mathématiques.

1. QU'INDIQUENT LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CEDRE ?

La dimension cyclique de l'enquête Cedre* est importante à considérer. L'évaluation proposée tous les cinq ans est constituée de 50% d'items issus de la session précédente afin de donner une visibilité de la progression des acquis des élèves dans une discipline. En 2008 et 2014, les résultats en mathématiques étaient assez équivalents avec un score moyen de 250 et 249. Ceux de 2019, avec un score de 232, ont créé la surprise avec une chute importante des résultats. Dans les faits, il n'y a pas de raison ou d'événement évidents qui justifient cette chute qui ne peut, non plus, être le fait d'une régression cognitive subite des élèves.

2. QUELLES EN SERAIENT LES CAUSES ?

Selon moi, le passage au tout numérique pour la session 2019 a eu une incidence forte sur les résultats pour deux raisons. La première est d'ordre technique. Le choix de tablettes, outil numérique non usuel pour tous les élèves, pas toujours très à jour ou fonctionnelles, a pu biaiser les résultats. La seconde raison concerne la transposition numérique des items créés antérieurement pour

une évaluation papier. Quand il s'agit d'un QCM, la transposition n'est pas problématique. Par contre, pour d'autres modalités de questions ou pour des domaines mathématiques spécifiques comme la géométrie ou la résolution de problèmes, le passage au numérique a pu générer un obstacle pour les élèves. Pour ces raisons, la comparaison entre la session 2019 et les précédentes n'est pas valable de mon point de vue et peut expliquer les écarts constatés.

3. DES SOLUTIONS POUR QUE LES RÉSULTATS S'AMÉLIORENT ?

L'enseignement des mathématiques souffre d'une vision applicationniste et d'un manque de formation des PE. On pourrait se réjouir du plan Maths Villani-Torrossian, mais la façon dont il est conçu interroge. L'idée de donner des outils aux enseignants est une bonne chose, mais ne pas les associer à leur élaboration les réduit à n'être que de simples exécutants. C'est exactement ce que je reproche à l'enseignement des mathématiques à l'école, on demande aux élèves d'appliquer des formules ou de mobiliser des techniques, mais pas de réfléchir, de se questionner ou de se confronter à de réels problèmes. Fondamentalement, si on veut améliorer les résultats de nos élèves, il faut absolument les amener à avoir une autre vision des maths. PROPOS RECUEILLIS PAR LILIA BEN HAMOUDA

* Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.



NOUVEAUTÉ DE CETTE RENTRÉE : le port du masque pour les élèves dès le CP. Un geste barrière supplémentaire dans la lutte contre la pandémie mais qui n'est pas sans conséquence pour la gestion de classe ou pour les conditions d'apprentissage. Et qui ampute encore le budget scolaire des familles, faute de gratuité.

DEMANDEZ LE JOURNAL!



Pour lire et comprendre la presse, rien de mieux que de pouvoir participer à la rédaction d'un journal. C'est le pari que se sont lancé il y a quelques années les PE et les élèves de l'école Simon Bolivar A dans le 19^e arrondissement de Paris.

« Rappelez-vous, on va écrire pour être lu et il faut penser à qui va lire », lance Emmanuelle Verneau à ses élèves de CM2 de l'école Simon Bolivar à Paris. Djibril insiste pour prendre la parole et rappelle qu'il faut « écrire pour tous les élèves de l'école, même les CP, il faut donc des sujets qui intéressent tout le monde ». L'enseignante veut que ses élèves, en préparant le journal de l'école, coopèrent et travaillent de concert « pour se parler, s'entraider, faire des propositions, accepter les idées des autres ».

PENSER AUX LECTEURS

Emmanuelle projette la maquette du journal au tableau. Des pages « sports », « culture », « portrait » ou encore « spécial CP » sont prévues. Les élèves ont pour consigne de rechercher des sujets qui pourraient être traités dans le prochain numéro. Les enfants débordent de propositions qui sont écrites au fur et à mesure. Le groupe débat de ce qu'il est judicieux de retenir. « On ne va pas parler des dents, on l'a déjà fait l'année dernière. Il faut donner des informations sur ce qui se passe dans l'école ». L'enseignante apporte des précisions, distribue la parole, mais laisse une grande liberté de proposition aux élèves. Les élèves parlent de maquette, de colonne, d'article, de titre, de rubriques... « C'est quoi déjà un sommaire », demande Raphaël. D'autres élèves se chargent de la réponse. Voilà cinq ans que ces élèves font l'expérience de l'élaboration de *Bonne mine*, le journal trimestriel de l'école, alors ce vocabulaire, ils le maîtrisent presque tous. Chaque classe écrit des articles, propose des illustrations pour la vingtaine de pages du journal. Les classes de CP ont une page dédiée. Les autres classes ont deux à quatre pages. « C'est pour les élèves une façon concrète de découvrir le monde de la presse et du journalisme », ajoute Emmanuelle.

« MAINTENANT, ON ÉCRIT »

Une fois tous les sujets listés, la classe vote et s'organise en petits groupes pour commencer les rédactions. C'est l'excitation, mais l'impression de désordre laisse vite place à la concertation. L'enseignante rassure sur l'écriture et précise que les textes seront relus et corrigés avant d'aller en comité de rédaction. C'est lors de ce comité composé de deux représentants de chaque classe de l'école que seront défendus les articles. Les élèves écrivent seuls ou en groupe. « Je corrige l'orthographe sinon c'est chronophage, et pour les idées développées ou la syntaxe, il y a plusieurs réécritures. Chacun devra corriger sa production en fonction de mes remarques », explique l'enseignante. D'autres séances collectives permettront de débattre des

textes et d'apporter des corrections. La maquette a été conçue par les enseignants et les enfants n'y interviennent pas. « Pas le temps et surtout les élèves n'ont pas la capacité de le faire », dit Emmanuelle. Comme pour un vrai comité de rédaction, des dates de bouclage sont imposées pour permettre au journal d'être imprimé dans les temps. Depuis deux ans, les parents ont proposé de financer l'impression en couleur.

TRAVAILLER AUTREMENT

Emmanuelle précise qu'« en plus de la production d'écrit, l'élaboration du journal permet de travailler de nombreuses compétences ». Et « parfois ça ne semble pas gagné, mais les enfants apprennent à s'écouter, à faire des propositions, à lire leur texte à un public, à accepter des modifications, les

corrections et même les critiques ». Pour elle, toutes les disciplines peuvent être réinvesties avec ce projet de classe, inscrit dans le projet d'école. Il y a 12 ans, elle a participé avec son équipe à un stage avec le CLEMI (lire ci-dessous). La formation a donné des outils et les clés pour la réalisation d'un journal scolaire. L'équipe a changé depuis, mais le journal perdure. « Il y a

“QUE LES ÉLÈVES COOPÈRENT ET TRAVAILLENT DE CONCERT”

toujours beaucoup d'émulation lorsque les enfants voient le journal fini, imprimé entre leurs mains et Bonne mine nourrit le sentiment d'appartenance à notre école », note-t-elle. Un

constat que semble partager et soutenir les parents qui gardent avec fierté tous les numéros du journal qui a déjà obtenu par deux fois le prix Médiatiks du CLEMI.

LAALDJA MAHAMDI



ANNE LECHAUDEL,
coordonnatrice
CLEMI Paris
1^{er} degré

trouvent des sujets qui le permettent.

QUAND ON VEUT S'Y METTRE, PAR QUOI COMMENCER ?

Il faut se poser les bonnes questions. À qui va s'adresser mon journal ? En quoi sera-t-il intéressant ? Qu'est-ce qu'il va apporter à mon lecteur ? Quelles informations je veux faire passer ? Comment ? Il faut démarrer en se fixant des objectifs modestes, avec des articles courts, faisant varier les formats d'écriture. Critiques, interviews, dossier, reportage, reportage photo ou encore dessin de presse et même publicité peuvent être explorés. Enfin, je conseille de privilégier des journaux courts mais qui paraissent plus régulièrement. Cela permet de mieux « coller » à l'actualité.

COMMENT SE FORMER ?

Il existe des coordonnateurs du CLEMI dans chaque académie auxquels on peut faire appel ainsi que le site national et les sites académiques qui apportent des ressources. En formation, les enseignants ont souvent des questions sur la partie technique. Or, l'essentiel pour nous est que les enfants écrivent, réfléchissent à ce qu'est un journal. L'aspect technique peut être chronophage, mais une fois les règles fixées et la maquette établie, cela peut aller beaucoup plus vite. Un bon vieux traitement de textes permet déjà de s'y mettre et il existe aussi des outils en ligne d'aide à la mise en page, que ce soit pour l'impression ou pour le web. PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT BERNARDI

59% des utilisateurs de tablette et de smartphone lisent aussi régulièrement la presse jeunesse.



86,1% de la diffusion de la presse jeunesse se fait par abonnement contre 50,9% pour la presse magazine en général.

10 MILLIONS c'est le nombre de lecteurs de la presse jeunesse en 2017 selon le Syndicat des éditeurs de la presse magazine.

4 000 000 c'est le nombre d'élèves concernés par la semaine de la presse et des médias à l'école en 2019.



RESSOURCES

MÉDIATIKS

C'est un concours national dédié à tous les médias scolaires imprimés ou en ligne. Ce concours partenaire de *Reporters sans frontières* s'adresse aux écoles, collèges et lycées. Des prix académiques ainsi que des prix nationaux seront distribués par les jurys. Le début des inscriptions se fera en novembre 2020.

SEMAINE DE LA PRESSE À L'ÉCOLE

« S'informer pour comprendre le monde », c'est le thème de la 32^e semaine de la presse qui aura lieu du 22 au 27 mars 2021 pour les classes de la maternelle au lycée. Des activités et des lectures pour « comprendre le système des médias, former le jugement critique, développer le goût pour l'actualité et se forger une identité de citoyen ». Inscriptions du 9 au 16 décembre 2020 sur le site du CLEMI.

« JOURNALISTE ? PAS SI SIMPLE ! »

C'est ce que montrent les vingt courts films d'animations sur lumni, LUMNI.FR/SERIE/JOURNALISTE-PAS-SI-SIMPLE. Vous saurez tout sur le métier de journaliste : les droits et les devoirs, comment obtenir l'info, les erreurs à ne pas faire, les sources, les scoops... un décryptage amusant des facettes du métier.

LES JEUNES ET LA PLUME

Pour « que les jeunes prennent la parole et créent des médias » sur leurs lieux de vie, l'association Jet d'encre, JETSDESCRE.ASSO.FR, propose des formations, des outils pédagogiques, des ressources, des jeux et des kits à télécharger. Son objectif est de fédérer, valoriser, défendre et de développer les expériences de presse chez les jeunes dans un cadre collectif et solidaire.



UNE PROF AU CHEVET DES ENFANTS

C'est à l'hôpital Simone Veil de Beauvais (Oise) mais aussi à leur domicile que Véronique Marandola enseigne auprès des enfants malades.

Depuis ses débuts, Véronique a exploré toutes les facettes du métier d'enseignante. Tous les niveaux, tous les territoires, toutes les fonctions. « J'ai été formée à l'école normale où la psychologie sur le développement de l'enfant et la recherche pédagogique avaient une place importante. Je n'avais jamais été en ASH et vers la cinquantaine, j'ai eu envie de changer, d'environnement de travail », raconte-t-elle. Alors

qu'étudiante, elle hésitait déjà entre éducation et santé, bien des années plus tard, ce poste à l'hôpital dont lui parle une collègue déclenche un véritable coup de cœur. Hôpital le matin et SAPAD l'après-midi « Le Service d'assistance pédagogique à domicile, créé à l'initiative des PEP, s'occupe de la scolarité des jeunes malades ou accidentés ou "blessés". Pour beaucoup d'enfants, c'est une façon de lutter contre le décrochage scolaire », explique Pascal Com, coordinateur de service. Si le calendrier est celui de l'Éducation nationale, son poste demande à Véronique beaucoup de souplesse dans l'emploi du temps et de réactivité dans les contenus.

DES ÉLÈVES AVANT TOUT

« Le matin en arrivant à l'hôpital, je ne sais pas forcément qui va être là », confie Véronique. « Suivant les pathologies, les sorties sont aléatoires. Cela demande une grande capacité d'adaptation ». À l'aide du logiciel qui répertorie les enfants, leurs

pathologies et le temps d'hospitalisation prévu, l'enseignante constitue son groupe classe pour chaque matinée. Les séjours longs sont priorités. « Je ne peux pas prendre tout le monde », explique-t-elle. « Quand les enfants vont rester un moment à l'hôpital, je les prends tout de suite et je peux organiser le travail sur la semaine. À l'inverse, une rupture de deux jours seulement dans la scolarité, ce n'est pas très grave ». Du CP à la terminale mais aussi avec des enfants d'Ulis ou en CAP professionnels – plus d'une cinquantaine d'enfants par période – il faut une bonne connaissance du contenu de tous les enseignements et de bonnes ressources pour organiser le travail des cinq ou six élèves que Véronique va ensuite chercher dans les différents services. Cette classe à l'hôpital, c'est aussi une bouffée d'oxygène qui leur permet de retrouver leur statut d'élève. « Je travaille toujours en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du service pédiatrique, les soignants mais aussi les éducatrices et les assistantes sociales. C'est un croisement des regards portés sur ces enfants et ados qui permet une meilleure prise en charge pour accompagner au mieux leur sortie. Dans chaque service pédiatrique, il y a un PE. Nous travaillons tous les trois en étroite collaboration. Cela pallie le manque de formation continue », constate-t-elle. Il y a quelques années, c'est en candidate libre qu'elle a passé le CAPA-SH option C afin d'être titularisée sur son poste.

ÉVITER LES RUPTURES

Pour les suivis à domicile, l'organisation est parfois plus compliquée. « Quand le SAPAD me propose une prise en charge, alors tout doit être coordonné avec l'établissement, les enseignants, la famille et les soins », rapporte l'enseignante. « Il faut s'adapter en fonction des pathologies. Parfois les élèves sont scolarisés à temps partiel. Quand il s'agit d'un "décrochage", les prises en charge sont souvent plus longues. C'est un suivi très individualisé qui peut se faire à domicile mais aussi à l'hôpital ou dans les locaux du SAPAD », explique Véronique. Du sur-mesure qui l'a entraînée à s'impliquer aussi dans l'AMAE*. Un dispositif de repérage précoce qui propose un accompagnement psychologique, pédagogique et éducatif pour des adolescents dont la détresse psychologique génère une rupture de lien avec l'environnement social et la scolarité. VIRGINIE SOLUNTO

*Accompagner la mise en mouvement de l'adolescent dans son environnement socio-culturel.

QUESTIONS & RÉPONSES

Q: JE SUIS PERSONNEL VULNÉRABLE. QUELS SONT MES DROITS?

R: Le Conseil d'État a suspendu le 15/10/20 la restriction de la liste des affections reconnues pour définir les « personnes vulnérables ». En attente d'un nouveau texte gouvernemental ou d'un jugement sur le fond, la liste des 11 affections est donc rétablie. Les personnels vulnérables, en activité ou en arrêt de congé ordinaire, doivent produire une attestation de leur médecin afin d'être placés en ASA (Autorisation spéciale d'absence) si le travail à distance n'est pas possible. À compter du 16/10/20, leur situation ne relève plus d'un congé maladie ordinaire.

Q: JE VIENS D'ÊTRE IDENTIFIÉ COMME CAS CONTACT. QUE DOIS-JE FAIRE?

R: Il faut rester au domicile et consulter un médecin ou la plateforme en ligne Covid-19. Le retour à l'école ne sera possible que si le test, réalisé 7 jours après le dernier cas contact confirmé, est négatif. Ce délai peut être prolongé s'il y a un cas contact confirmé au domicile. Pendant cette période, le personnel est placé en ASA (Autorisation spéciale d'absence) si le travail à distance n'est pas possible.

Q: EST-IL VRAI QU'EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE, LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

AUGMENTE CETTE ANNÉE POUR LES CHÈQUES VACANCES ?

R: L'État met en place une aide supplémentaire de 100€ pour l'année 2020, en raison du contexte actuel et des conséquences sur l'économie du tourisme dans notre pays. Elle sera octroyée aux agents âgés de moins de 45 ans, bénéficiaires d'un plan d'épargne chèque-vacances (CV) servi entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Aucune démarche n'est à effectuer : les agents ayant déjà reçu leurs CV en 2020 recevront leur chéquier supplémentaire courant novembre. Pour tout savoir sur les chèques vacances : Guide des prestations interministérielles sur le site de la FSU : <https://fsu.fr/guide-des-prestations-interministerielles-2020/>

Q: PUIS-JE CUMULER UNE AUTRE ACTIVITÉ AVEC MON ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT ?

R: Le cumul d'activité est très limité dans la Fonction publique. Par principe, les agents doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Des activités complémentaires, listées par la loi, sont tout de même possibles sous conditions. Il est indispensable d'informer, de déclarer ou de demander l'autorisation d'un cumul d'activité auprès de la DSDEN, à l'exception des activités liées à la production d'œuvres de l'esprit et de gestion de patrimoine familial (hors Société civile immobilière). Un accompagnement par la section départementale du SNUipp-FSU pour toute demande est recommandé.

KISA@TOU
Le mémento administratif du SNUipp-FSU

UNE QUESTION à laquelle vous n'avez pas la réponse ? KISA@TOU vous oriente.

À retrouver sur **snuipp.fr**

Décryptage

PROTOCOLE « RENFORCÉ » DE NOVEMBRE, QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Élèves et personnels ne doivent pas se rendre à l'école dès lors qu'eux-mêmes ou un membre de leur famille sont concernés par l'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou s'ils sont testés positifs ou identifiés comme cas contact. La consultation d'un médecin est nécessaire pour attester de la situation d'un agent. Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes et pour les enfants à partir du CP. La distanciation entre les élèves dans les espaces clos doit être respectée « dans la mesure du possible » en élémentaire. À l'extérieur, la distanciation physique entre les groupes devient la règle en maternelle comme en élémentaire. Cela passe par la limitation des brassages entre les groupes (adaptation des horaires d'entrées et sorties, récréations différentes, un sens de circulation dans l'établissement...).

La gestion de l'hygiène est renforcée, le lavage des mains avant et après le repas et avant et après les récréations est désormais la règle. La ventilation des classes doit se faire toutes les deux heures durant 15 minutes minimum. Le nettoyage des sols et surfaces est aussi renforcé ainsi que le nettoyage des surfaces fréquemment touchées (ex : poignées de porte). À l'intérieur, la mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe (ballons, livres, matériel scolaire, ...) est permise seulement si une désinfection quotidienne est effectuée ou si les objets sont isolés pendant 24h. De même, l'accès aux jeux et espaces collectifs à l'extérieur n'est possible que si un nettoyage quotidien est assuré ou si une période de 12 heures sans utilisation est respectée.

LIVRES

Loup, y es-tu ?

Un mois après la tempête Alex, alors que les vallées de la Vésubie et de la Roya se remettent doucement de leurs plaies, quelques loups, échappés d'un parc touristique, courent toujours. Une belle occasion de compléter sa collection d'histoires de loups.

Écrit au cœur même du Mercantour, ces montagnes aujourd'hui meurtries, dans lesquelles le loup, arrivé d'Italie, est revenu depuis 1992 : **Loup, loup, loup !** est l'histoire d'un petit loup qui apprend avec Maman loup et Papa loup à connaître son territoire, les usages et les lois qui le régissent. Au fil des pages, le voilà qui grandit et devient adulte. Comme l'auteur, l'illustratrice s'inspire pour ses aquarelles, de la faune et de la flore locales. Les variations sur le conte du Petit Chaperon Rouge sont une source inépuisable dans les rencontres avec le loup. **Le dernier des loups** met en scène la petite Rouge. Son casse-croute dans le sac, elle part de la

maison pour la chasse au loup, armée de son fusil à bouchon. Une version verte et féministe avec une petite Rouge courageuse, ouverte aux autres, et prête à sauver la forêt pour les derniers animaux sauvages. Dans **Occupé**, le Petit Chaperon Rouge a très envie de faire pipi, mais là, il va falloir attendre que l'occupant des toilettes se décide à... mettre son pantalon ! Chacun se reconnaîtra dès la couverture dans ce

CONFRONTER SES PEURS

personnage qui se tortille de façon évidente. Les réécritures excellent aussi lorsque les rôles sont inversés : **Courage, Grand Loup**, met en scène un Petit Loup qui décide d'emmener son papa, malgré lui, se promener dans la forêt. Un papa pas rassuré du tout qui sursaute au moindre bruit, et finit par s'enfuir en courant. Or, voilà une petite fille tout habillée de rouge : aurait-elle effrayé le Grand Loup ? En confrontant les peurs réciproques de leurs parents, « à cause d'une vieille histoire », Petit Loup et la petite fille s'installent pour le goûter... Autre revisite originale : **Dans les yeux**, qui montre le double point de vue du loup et de l'enfant. Faim, ruse et peur d'être démasqué pour l'un, candeur et naïveté de l'autre : dès la couverture, les yeux des deux protagonistes nous inscrivent dans une réflexion sur leurs personnalités, plus complexe que la seule question du bien et du mal. Les illustrations au crayonné noir laissent au rouge de certaines pages une couleur du sang qui doit couler... Intense et puissant, loin des adaptations gentilles.

- ▶ **LOUP, LOUP, LOUP !** de Malou Ravella, ill. Florence Schumpp, Ed. Giletta C1 C2
- ▶ **LE DERNIER DES LOUPS**, de Mini Grey, Ed. Rue du Monde C1 C2
- ▶ **OCCUPÉ**, de Mathieu Maudet, Ed. L'école des loisirs C1
- ▶ **COURAGE GRAND LOUP**, de Jan de Kinder, Ed. Didier Jeunesse C1 C2
- ▶ **DANS LES YEUX**, de Philippe Jalbert, Ed. Gautier Languereau C3

AUDIO

Musiques du Monde

Des musiques métissées, mélodieuses ou rythmées, joyeuses ou nostalgiques : venues des îles ou des côtes d'Afrique comme des bords de l'océan Indien, 25 berceuses et comptines qui reflètent l'histoire des peuples. Un album qui conjugue belles interprétations vocales et arrangements musicaux. Pour découvrir les Comores, Madagascar, La Réunion, le Mozambique, le Kenya ou l'Afrique du Sud.

▶ **COMPTINES ET BERCEUSES DE VANILLE**, Ed. Didier Jeunesse.

EN LIGNE

Histoire de la littérature jeunesse

Le centre national de la littérature pour la jeunesse de la BNF met à disposition ses enregistrements audio et vidéo de professionnels du livre présentant l'histoire et l'évolution de l'édition jeunesse et des différents genres et thèmes abordés depuis le XVIII^e siècle. ▶ **CNLJ.BNF.FR**

INTERVIEW

Samuel Chauveau

ALORS, LES LIBRAIRIES N'OUVRIRONT PAS ?
Non malheureusement, alors que ce confinement risque de durer et que cette période est habituellement importante pour le chiffre d'affaires des librairies. Aussi, quand on a vu que certains pouvaient vendre des livres et d'autres non, ça a été le cri de colère. On a du mal à comprendre qu'on privilégie l'économie mais pas toute l'économie. Dans les librairies, tout était en place, gestes barrières, gel

hydroalcoolique, port du masque, espacements. Quelle différence avec la grande distribution ?

CLICK&COLLECT, UNE ALTERNATIVE ?

Je n'en peux plus de cette expression. On nous dit : « Vous êtes fermés mais ne vous inquiétez pas... on va vous sauver ». Bien sûr qu'on va le faire, on va tout mettre en œuvre, mais ça ne remplacera jamais le déplacement des gens dans nos librairies. C'est un pansement sur une jambe de bois. On va

générer 10 à 15 % du chiffre d'affaires, c'est déjà ça, mais ce sera loin d'être suffisant pour maintenir l'activité.

LA BD SOUFFRE-T-ELLE PLUS QUE LES AUTRES TYPES DE LIVRES ?

Depuis 38 ans que j'exerce ce métier, j'ai tellement vu ce médium être raillé et considéré comme le parent pauvre

EN LIGNE BIS

Collège de France

Suivre gratuitement les cours du prestigieux Collège de France depuis votre canapé pour se refaire un cerveau tout neuf : une masse inouïe d'informations et d'interventions brillantissimes accessibles directement sur le site du Collège ou son compte YouTube.

▶ [HTTPS://WWW.COLLEGE-DE-FRANCE.FR/SITE/COLLEGE](https://www.college-de-france.fr/site/college)

BD

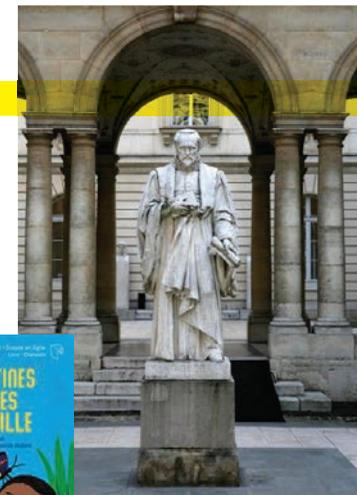
Hôtel étrange

Jusqu'au 13 janvier 2021 se tient à la cité de la BD d'Angoulême l'exposition « Bienvenue à l'hôtel étrange », ludique et colorée. Une immersion totale dans l'univers de Katherine Ferrier autour de la série culte.

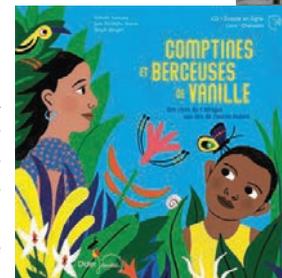
▶ Un dossier pédagogique à télécharger sur [WWW.CITEBD.ORG](http://www.citebd.org), et une interview de l'autrice sur [WWW.YOUTUBE.COM](http://www.youtube.com)

BIO
Samuel Chauveau
Fondateur de la librairie Bulle au Mans (Sarthe)

de la littérature. Et pourtant, la BD, le roman graphique se sont considérablement diversifiés. Aujourd'hui, la BD est souvent la locomotive qui tire le reste de l'édition et c'est en soi une petite vengeance. Aussi, ce médium ne souffrira pas plus que le reste de l'édition. Mais au bout du bout, ce sont surtout les auteurs et les dessinateurs qui vont en pâtir, ceux que les petits libraires indépendants tentent de valoriser et de faire connaître chaque jour quand ils sont ouverts. PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT BERNARDI
WWW.LIBRAIRIE-BULLE.FR



©Collège de France



Loi séparatisme : entre ambiguïtés et obsessions

Un projet de loi pour le renforcement de la laïcité et des principes républicains déjà très décrié.

Les grandes lignes du projet de loi « séparatisme » ont été dévoilées début octobre. Cet « acte II de la loi de 1905 » comme se plaît à le nommer le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin, puisqu'il s'agit en partie de modifier cette loi, a changé de nom et s'est renforcé de nouvelles dispositions depuis les attentats d'octobre dernier. Le projet de « loi renforçant la laïcité et les principes républicains » sera présenté le 9 décembre en conseil des ministres. La FSU s'est exprimée pour dénoncer les divisions de la société française qu'il porte en germe et la stigmatisation de la confession musulmane. « Modifier la loi de 1905, comme le projet de l'exécutif avec sa loi, risque de renforcer l'instrumentalisation de la laïcité », prévient l'organisation.

LAÏCITÉ, ÉGALITÉ, NEUTRALITÉ
Plusieurs axes à cette nouvelle loi. Il s'agit par exemple de « faire respecter les obligations de neutralité » des services publics aux organismes parapublics ou délégataires de SP en donnant pouvoir aux préfets de suspendre les décisions de collectivités. Mais légiférer ne garantira pas le maintien de la cohésion sociale, il faut plutôt « financer massivement les services publics, les développer pour la défense de l'intérêt général », poursuit la FSU. La loi prévoit également la création d'un pacte d'engagement sur la laïcité et l'égalité, condition sine qua non pour bénéficier de subventions publiques. Les dispositions permettant la dissolution d'une association seraient élargies. Des mesures qui prennent le risque de remettre en question la liberté d'association. Un troisième axe concerne des « pratiques contraires aux lois de la République » comme le certificat de virginité pour lequel 29% des médecins sont sollicités. Et si, comme le collège national des gynécologues français, tout le monde ne peut être que contre ce certificat, des médecins de terrain y voient une ma-

nière de « protéger » des jeunes filles de violences familiales.

CONTRÔLE RENFORCÉ

À côté de la fin de la scolarisation à domicile pour les enfants de plus de 3 ans qui ne remet pas en questions les écoles confessionnelles et le contrôle sur les écoles privées hors contrat, un autre point vise particulièrement les associations musulmanes dont une grande partie relève de la loi de 1901... une façon pour l'État aussi de contrôler les financements étrangers des lieux de culte. Suite aux attentats terroristes, le premier ministre a annoncé le 29 octobre dernier une meilleure protection des fonctionnaires et des agents publics. Mais « comment peut-on protéger des crimes ? » interroge Françoise Lorcerie, spécialiste de la sociologie politique de « l'intégration » au CNRS dans un entretien accordé à Fenêtres sur cours. « On contamine l'horreur du crime pour renforcer un ton sécuritaire et répressif, pour accentuer un discours militaire et de combat. Cette façon politique d'appréhender la laïcité est détestable », conclut-elle.

VIRGINIE SOLUNTO

Le retour des néonicotinoïdes

Au nom difficilement prononçable, les néonicotinoïdes, molécules phytosanitaires enrobant la betterave pour la préserver de la jaunisse, constituent un très bel exemple de dilemme environnemental versus économique à étudier dans les classes. Faut-il préserver les abeilles ou préserver l'indépendance sucrière française ? Alors que la France avait décidé d'aller plus loin que Bruxelles en 2018 en interdisant l'usage de ce type de pesticide tueur d'abeilles, elle revient en arrière avec un texte proposé par l'actuel ministre de l'agriculture. Le rétropédalage gouvernemental s'appuie sur le règlement européen permettant de déroger à l'interdiction sur les produits phytosanitaires, potentiellement jusqu'en 2023. La dérogation a déjà été obtenue dans des pays voisins et concurrents. À gauche de l'hémicycle, ce texte est dénoncé comme « dangereux pour nos semblables, pour nos enfants et nos petits-enfants et prend le risque d'ouvrir la porte à d'autres déroga-

tions ». Mais pour les bancs de la droite et d'une partie de la majorité, ce texte permet « de faire en sorte que la France reste un grand pays agriculteur », a indiqué Christian Jacob, chef de file des députés LR, qui rappelle que ce sont près des trois quarts de la production de betteraves à sucre qui sont menacées et que des usines sucrières ferment, Cristal Union à Toury (Eure-et-Loir), Saint-Louis à Cagny (Calvados). Des arguments qui n'ont pas convaincu un grand nombre d'associations environnementales pour qui « la filière de la betterave sucrière subit surtout une dérégulation du marché souhaitée par les industriels du secteur pour casser les prix ». Ce texte vient au final couper le virage d'une nécessaire transition économique, sociale et écologique symbolisée par la Convention citoyenne sur le climat en faisant de nouveau le choix de la sauvegarde industrielle malgré son potentiel danger environnemental.

LAURENT BERNARDI



©Photographie - Shutterstock

HENRIETTE STEINBERG,
secrétaire générale du Secours populaire français

1. QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DU PREMIER CONFINEMENT ?

Nous avons compris très vite que les gens seraient confinés chez eux et n'auraient pas forcément à manger. Le Secours populaire a apporté une aide, partout en France, à l'extérieur de ses locaux afin de la rendre accessible à tous. 45% de personnes en plus ont eu recours à la solidarité. Nous sommes devenus les premiers interlocuteurs des familles dans le besoin. Pour y répondre, un appel général de soutien à la population française a été lancé, appel qui a été entendu avec une jeunesse qui s'est fortement mobilisée.

2. LE PROFIL DES DEMANDEURS D'AIDE A-T-IL ÉVOLUÉ ?

Oui, nous avons vu arriver des personnes qui n'avaient jamais demandé de leur vie quoi que ce soit à quiconque. Tous ceux qui, du jour au lendemain, ont été privés de travail, de ressources, de soutien familial et de proximité, les ouvriers dont les entreprises ont fermé, les intérimaires, ceux qui avaient des contrats à durée déterminée non reconduits, les saisonniers, les étudiants, les familles privées de cantine pour leurs enfants, celles qui avaient besoin de soutien matériel pour assurer l'école à la maison.



3. CES DERNIÈRES ANNÉES, QUELLE A ÉTÉ L'ACTIVITÉ DU SECOURS POPULAIRE ?

Nous avons constaté une montée en puissance des demandes d'aide. En 2019, avant les effets du confinement et de la Covid-19, nous avons dépassé 3 millions de personnes aidées, que cela soit dans le domaine alimentaire, pour le logement, le paiement des factures, l'accès aux droits, les loisirs, les vacances ou les licences sportives. À elle seule, l'aide alimentaire a concerné 1,4 million de personnes. Année après année, nous faisons le constat que la situation ne s'améliore pas et se dégrade. Depuis l'acte 1 du plan de lutte contre la pauvreté du président de la République, il n'y a pas eu d'améliorations. PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

“La laïcité est nécessaire pour une société moderne et démocratique”

ON PARLE DE RADICALISATION EN FRANCE, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

FARHAD KHOSROKHAVAR: La radicalisation est la conjonction d'une idéologie radicale et d'une action violente par une minorité de personnes pour imposer une vision religieuse ou idéologique à la société. On fait le constat que plus de 90% des formes de radicalisation ont été le fait d'une version extrémiste de l'islam. Ces radicalisations concernent une infime minorité de musulmans en France et en Europe qui pensent ne pouvoir faire entendre leur voix que par la violence et non pas par les mécanismes institutionnels et démocratiques.

LA RADICALISATION EN FRANCE EST-ELLE SIMILAIRE À CELLE DES AUTRES PAYS EUROPÉENS ?

F.K.: La comparaison avec les autres pays européens montre qu'il y a davantage de radicalisés en France. De la même manière, lorsqu'on regarde le nombre d'attaques terroristes en Europe, la France se taille la part du lion. Il y a donc une spécificité française.

COMMENT CELA S'EXPLIQUE-T-IL ?

F.K.: En France, la laïcité est historiquement une manière de gérer les relations entre l'État et la société, à savoir que l'État est laïque et qu'en son sein les religions n'interviennent pas. De même, l'État impose à la société le respect des croyances, c'est-à-dire que vous pouvez croire à ce que vous voulez mais il ne faut pas que votre croyance empiète sur celle des autres et/ou empêche les autres d'exercer leur liberté religieuse ou idéologique. C'est ce que j'appelle la version reine de la laïcité. Une autre version de la

laïcité existe et domine actuellement en France. Une laïcité qui cherche à gérer mais aussi à imposer, voire encourager une vision du religieux comme quelque chose de problématique. Les nombreuses polémiques sur le foulard qui ont pour but de le retirer de tout espace public sont emblématiques de cette nouvelle forme de laïcité. À cela s'ajoute le passé colonial de la France. Un certain nombre de musulmans ont le sentiment que l'humiliation perdure et qu'ils sont stigmatisés sous une forme ou une autre. Il y a aussi la question des banlieues où la ségrégation existe. L'exclusion économique et le sentiment de rejet font que souvent c'est dans les quartiers difficiles que des jeunes sont séduits par les formes radicales de l'islam. Les fondamentalismes imposent leur discours et affirment que la France est contre l'islam, que la société les rejette.

“La solution n'est pas dans de nouvelles lois coercitives, répressives mais dans le dialogue social et surtout dans une sorte de tempérance vis-à-vis des problèmes liés à la religion.”



Farhad Khosrokhavar, sociologue, directeur d'études émérite à l'École des hautes études en sciences sociales.

LA DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ EST-ELLE SUFFISANTE POUR MAINTENIR LE VIVRE ENSEMBLE ?

F.K.: La laïcité modérée, tempérée oui. Elle consiste à reconnaître la neutralité de l'État qui fait respecter le droit pour toutes les religions à une expression modérée dans l'espace public. La laïcité est nécessaire pour une société moderne et démocratique. Mais pas une laïcité qui se transforme en religion civile, intervient pour interdire le voile ou le foulard, dénoncer l'islam qui serait contre la liberté et l'égalité du genre. La solution n'est pas dans de nouvelles lois coercitives, répressives mais dans le dialogue social et surtout dans la tempérance vis-à-vis des problèmes liés à la religion.

L'ÉTAT EST-IL LE SEUL REMPART CONTRE LES ATTEINTES AU PACTE RÉPUBLICAIN (LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ) ?

F.K.: L'État doit être le garant de la laïcité. C'est l'État qui doit être laïque et non pas la société. Il faut associer étroitement les citoyens musulmans à la lutte contre la radicalisation et cesser de dénoncer les signes religieux. Il faut reconnaître la légitimité du foulard individuel pour pouvoir l'opposer à celui du foulard fondamentaliste. Reconnaître la légitimité de l'islam modéré pour pouvoir lutter plus efficacement contre l'islam radical. Il faut rendre possible la coopération de jeunes filles ou femmes portant le foulard et qui sont républicaines dans leur comportement quotidien, qui sont pour l'égalité de genre, contre le prosélytisme, contre la polygamie, bref qui sont des citoyennes modernes. Un autre levier à actionner est de

promouvoir de nouvelles utopies. En Europe autrefois, il y avait les utopies républicaine, socialiste ou communiste qui donnaient un sens à l'existence projetée dans l'avenir. Toutes ces utopies se sont usées et ne sont plus convaincantes. L'écologie, le néo-féminisme sont de nouvelles utopies qu'il faut promouvoir pour fédérer et donner du sens au vivre ensemble.

PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO



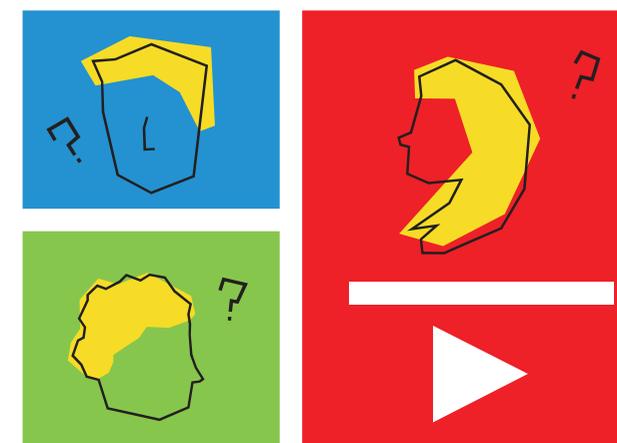
DANS LA CONTINUITÉ DES UNIVERSITÉS D'AUTOMNE:
LES RENCONTRES EN LIGNE DU SNUIPP-FSU



Les vrais enjeux de l'école

LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 2020

Lutte contre les inégalités scolaires, égalité de genre, école sous Covid, professionnalité enseignante, émancipation, formation à la citoyenneté, écologie... participez aux temps d'échange virtuel avec la recherche.



Le programme

JEAN-YVES ROCHEX Les inégalités scolaires

Mardi 24 novembre de 20h30 à 22h

STÉPHANE BONNÉRY CÉCILE BRUNON DOMINIQUE CAU-BAREILLE

Table-ronde: l'école au temps du Covid
Mercredi 25 novembre de 9h30 à 11h

MOÏNA FAUCHIER-DELAUVIGNÉ Écologie et école

Mercredi 25 novembre de 11h15 à 12h

NICO HIRTT NATHALIE MONS

Table-ronde: l'école à l'international
Mercredi 25 novembre de 14h à 15h45

JOËLLE MAGAR-BRAEUNER Éducation à l'égalité de genre

Mercredi 25 novembre de 16h à 16h45

PHILIPPE MEIRIEU Le métier enseignant

Jeudi 26 novembre de 20h30 à 22h

Inscription indispensable avant le lundi 23 novembre minuit sur www.snuipp.fr

Un lien et un mot de passe vous seront envoyés par mail pour vous connecter à la conférence.

SNUipp FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

81 % DE NOS SOCIÉTAIRES NOUS RECOMMANDENT. ET POURQUOI PAS VOUS ?

OFFRE DE PARRAINAGE

50€⁽¹⁾

POUR VOUS

50€⁽¹⁾

POUR VOTRE FILLEUL

Retrouvez notre offre
sur [gmf.fr/parrainage](https://www.gmf.fr/parrainage)

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Pauline,
animatrice en mairie.

Jean-François,
cadre hospitalier.

81 % de nos sociétaires nous recommandent : selon une enquête de satisfaction GMF réalisée du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) 50 € en carte cadeau dématérialisée à valoir dans de nombreuses enseignes partenaires ou un cadeau au choix dans notre catalogue.

Pour parrainer, c'est simple : rendez-vous sur www.gmf.fr dans votre espace client GMF muni de votre numéro de sociétaire et de votre code d'accès, onglet « vos avantages et services GMF », rubrique « Parrainage ». Retrouvez le règlement du parrainage GMF sur <https://www.gmf.fr/parrainage>.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.
GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES. La documentation relative à nos produits est disponible sur [gmf.fr](https://www.gmf.fr) ou dans nos agences.